

(1)

[N° 5 — VIII]

SÉNAT DE BELGIQUE

SESSION DE 1923-1924

VIII BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS

POUR L'EXERCICE 1924

SENAAT VAN BELGIË

ZITTIJD VAN 1923-1924

VIII BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN LANDBOUW EN OPENBARE WERKEN

VOOR HET DIENSTJAAR 1924

PROJET DE LOI.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1924 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de . . . fr. 109,787,549 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de . . . 10,200,766 »

Soit ensemble, à la somme de . . . fr. 119,988,315 »

conformément aux tableaux A et B ci-annexés.

WETSONTWERP.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Landbouw en Openbare Werken en van Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam, door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Landbouw en Openbare Werken voor het dienstjaar 1924 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van . . . fr. 109,787,549 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van . . . 10,200,766 »

Te zamen, op de som van . . . fr. 119,988,315 »

overeenkomstig de hierbij gevoegde tabels A en B.

(3)

(*Min. de l'Agric., etc.*)

Donné à Bruxelles, le 22 octobre 1923. | Gegeven te Brussel, den 22ⁿ October 1923.

ALBERT.

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Agriculture et des
Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Landbouw en Openbare
Werken,*

B^{on} RUZETTE.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

TABLEAU A

SERVICES DE L'AGRICULTURE

(EXERCICE 1924)

TABEL A

DIENSTEN VAN LANDBOUW

(DIENSTJAAR 1924)

(6 - 23)

N° 5 VIII

1923 - 1924

Services de l'agriculture (exercice 1924)
Diensten van landbouw (dienstjaar 1924)

Cfr. 35 mm.

9 plans

TABLEAU B

SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

(EXERCICE 1924)

TABEL B

DIENSTEN VAN OPENBARE WERKEN

(DIENSTJAAR 1924)

SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS (EXERCICE 1924).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
TABLEAU B.		
SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS (EXERCICE 1924).		
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Salaires. — Traitements des agents de province détachés à l'Administration centrale. — Secours. — Indemnités familiale et de résidence	2,183,000 »
2	Indemnités pour travaux extraordinaires	50,000 »
3	Matériel	264,500 »
4	Frais de route et de séjour	50,000 »
5	Honoraires et frais de déplacements des avocats du Département	65,000 »
6	Conseiller artistique. Comité supérieur de contrôle. Office central des imprimés. Dépenses diverses	125,000 »
CHAPITRE II.		
ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.		
<i>Affaires générales.</i>		
7	Achats et réparations de matériel. — Fournitures diverses : instruments, clichés, plans, papiers, livres, cartes, etc. — Participation aux frais du Bureau des adjudications publiques. — Frais divers de transport et de remise à domicile. — Frais divers de correspondances postales et télégraphiques. — Téléphones. — Congrès. — Subsidés. — Expositions diverses. — Menues dépenses de toute nature effectuées pour le service des Ponts et Chaussées	150,000 »
8	<i>Annales des Travaux publics.</i> — Publication du recueil. Rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel, clichés, divers.	35,000 »
<i>Routes.</i>		
9	Routes : entretien, amélioration, subsidés. — Plantations des routes : établissement, entretien et frais d'expertise. — Parcs publics, squares et pistes cyclables : établissement et entretien. — Études	25,000,000 »
10	Travaux à exécuter au moyen de subsidés offerts à l'État pour l'entretien des routes	50,000 »
11	Automobiles, motocyclettes et bicyclettes de service.	153,000 »

DIENSTEN VAN OPENBARE WERKEN (DIENSTJAAR 1924 .

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
TABEL B.		
DIENSTEN VAN OPENBARE WERKEN (DIENSTJAAR 1924).		
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.		
EERSTE HOOFDSTUK.		
HOOFDBEHEER.		
2,737,500 »	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en dienstpersoneel. — Loonen. — Jaarwedden der beambten uit de provinciën werkzaam bij het Hoofdbeheer. — Hulp-gelden. — Familie- en woonstvergoedingen.	1
	Vergoedingen voor buitengewoon werk	2
	Materieel	3
	Reis- en verblijfkosten	4
	Honoraria en reiskosten der advocaten van het Departement.	5
	Kunstraadsheer. Hooger Comité van toezicht. Centrale dienst voor drukwerken. Verschillende uitgaven	6
HOOFDSTUK II.		
BEHEER VAN BRUGGEN EN WEGEN IN DE PROVINCIËS.		
<i>Algemeene Zaken.</i>		
	Aankoop en herstelling van materieel. — Allerhande leveringen : instrumenten, clichés, plans, papier, boeken, kaarten, enz. — Aandeel in de kosten van het Kantoor voor openbare aanbestedingen. — Allerhande onkosten van vervoer en bezorging aan huis. — Allerlei kosten voor briefwisseling per post en per telegraaf. — Telefoon. — Congressen. — Toelagen — Allerhande tentoonstellingen. — Allerlei kleine uitgaven voor den dienst van Bruggen en Wegen.	7
	Annalen der Openbare Werken. — Uitgave van het tijdschrift. Schrijversloon, bureelkosten, materieel, clichés, allerhande.	8
<i>Wegen.</i>		
	Wegen : onderhoud, verbetering, toelagen. — Beplantingen der wegen : aanlegging, onderhoud en deskundig onderzoek — Openbare parken, squares en wielersbanen : aanlegging en onderhoud. — Bestudeeren.	9
	Werken uit te voeren door middel van toelagen aangeboden aan den Staat voor het onderhoud der banen.	10
	Dienstmotorvoertuigen, -motorrijwielen en- rijwielen	11

SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
	<i>Bâtiments civils.</i>	
12	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État : entretien et réparations; achat d'objets mobiliers; travaux ordinaires et extraordinaires d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc. — Acquisition d'immeubles. — Cérémonies et fêtes publiques : travaux et fournitures. — Chauffage, éclairage, nettoyage, service des eaux, etc., des locaux occupés par les services extérieurs des Ponts et Chaussées. — Achats et réparations de meubles, fournitures de bureau pour le service spécial des Bâtiments civils de la capitale et des environs. — Loyers — Téléphone. — Impositions. — Etudes. — Divers	4,555,000 »
	<i>Casernement des gendarmeries.</i>	
13	Casernement des gendarmeries — Locaux du service. Entretien, réparations, renouvellement, ameublement, etc. Etudes de projets, levés de plans, fournitures de bureau. Eau, chauffage, éclairage, vidanges, divers. Loyers, réquisitions, impositions, téléphones.	1,620,000 »
	<i>Travaux hydrauliques.</i>	
14	Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, hydrographie, plantations, lignes télégraphiques et téléphoniques — Passages d'eau et dépendances : entretien ordinaire et extraordinaire, reconstruction, amélioration, administration, travaux intéressant l'hygiène, établissement, exploitation, subsides. — Frais d'études	14,000,000 »
15	Renflouement ou destruction de bateaux sombrés dans les voies navigables et réparation d'avaries occasionnées aux ouvrages Travaux exécutés pour compte de tiers. (<i>Credit non limitatif.</i>)	500,000 »
16	Ports, côte, phares, fanaux, Parcs, avenues et plantations : entretien ordinaire et extraordinaire, reconstruction, amélioration, administration. Travaux intéressant l'hygiène; subsides. — Frais d'études.	7,475,000 »
17	Renflouement ou destruction de bateaux sombrés dans les ports et à la côte et réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages. Travaux exécutés pour compte de tiers. (<i>Credit non limitatif.</i>)	300,000 »
	<i>Personnel des Ponts et Chaussées, des Bâtiments civils et du Casernement de la Gendarmerie.</i>	
	A. — Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées, ingénieurs et conducteurs adjoints :	
18	Traitements, indemnités mensuelles du personnel du corps à l'essai et suppléments de traitement, indemnités familiale et de résidence	3,840,300 »
19	Indemnités pour travail extraordinaire	80,000 »
20	Frais de bureau, indemnités pour changements de résidence, jurys d'examen, divers	385,000 »
	B. — Personnel adjoint au corps des Ponts et Chaussées; hydrographes et hydrographes adjoints; architectes; fonctionnaires et agents chargés du service du casernement de la gendarmerie; gardiens de monuments, cantonniers :	
21	Traitements, salaires, avances de fonds, suppléments de traitement, indemnités familiale et de résidence	18,168,800 »
22	Indemnités pour travail extraordinaire	300,000 »

DIENSTEN VAN OPENBARE WERKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
78,062,100 »	<i>Burgerlijke gebouwen.</i>	
	Paleizen, hotels, gebouwen en monumenten toebehoorende aan den Staat : onderhoud en herstellingen ; aankoop van meubelen ; gewone en buitengewone werken van verbetering, van vergrooting, van herstelling, enz. — Aankoop van onroerende goederen. — Openbare feesten en plechtigheden : werken en leveringen. — Verwarming, verlichting, reiniging, waterdienst, enz., der lokalen gebruikt door de buitendiensten van Bruggen en Wegen. — Aankoop en herstelling van meubels, kantoorbehoeften voor den bijzonderen dienst der burgerlijke gebouwen van de hoofdstad en de omliggende gemeenten. — Huurgelden — Telefoon. — Belastingen — Bestudeeren. — Allerhande	12
	<i>Kazerneering der gendarmeries.</i>	
	Kazerneering der gendarmeries. — Localen van den dienst. Onderhoud, herstelling, vernieuwing, meubilering, enz. Bestudeeren van ontwerpen, opname van plans, kantoorbehoeften. Waterbezorging, verwarming, verlichting, ruiming, allerhande. Huurgelden, opeisching, belastingen, telefoon.	13
	<i>Waterwerken.</i>	
	Vaarten, rivieren, polders, bevoelingen in de Kempen, waterbeschrijving, beplantingen, telegraaf- en telefoonlijnen. Overzetveren en aanhoorigheden : gewoon en buitengewoon onderhoud, heraanlegging, verbetering, beheer, werken betreffende den gezondheidstoestand, oprichting, exploitatie, toelagen — Bestudeeren.	14
	Vlotmaken of vernietigen van gezonken schepen in de bevaarbare waterwegen en herstelling van veroorzaakte beschadigingen. Werken uitgevoerd voor rekening van derden. (<i>Onbepaald crediet.</i>)	15
	Havens, kust, vuurtorens, bakens. Parken, lanen en beplantingen : gewoon en buitengewoon onderhoud, verbetering, heraanlegging, administratie — Werken betreffende den gezondheidstoestand ; toelagen — Bestudeeren.	16
	Vlotmaken of vernietigen van gezonken schepen aan kust en havens en herstelling van veroorzaakte beschadigingen. Werken uitgevoerd voor rekening van derden. (<i>Onbepaald crediet.</i>)	17
	<i>Personeel van Bruggen en Wegen, van de Burgerlijke Gebouwen en van de Kazerneering der Gendarmerie.</i>	
	A. — Inspecteurs generaal, ingenieurs en conducteurs van Bruggen en Wegen, bijgevoegde ingenieurs en conducteurs :	
	Jaarwedden, maandelijksche vergoedingen van het personeel van het korps op de proef en bijwedden, familië- en woonstvergoedingen.	18
Vergoedingen voor buitengewoon werk.	19	
Kantoorkosten, vergoeding voor verblijfveranderingen, examenjury's, allerhande. .	20	
B. — Personeel toegevoegd aan het korps van Bruggen en Wegen ; hydrografen en bijgevoegde hydrografen ; bouwmeesters ; ambtenaren en agenten belast met den dienst van de kazerneering der gendarmerie ; bewakers van monumenten, kantonniers :		
Jaarwedden, loon, voorschotten, bijwedden, familië- en woonstvergoedingen. . . .	21	
Vergoedingen voor buitengewoon werk	22	

SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
23	Indemnités pour changements de résidence, frais de concours et d'examens, divers.	300,000 »
24	Frais d'équipement du personnel	50 000 »
25	Frais de déplacements relatifs aux services d'exécution	1,100,000 »
CHAPITRE III.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ. — PENSIONS ET SECOURS. —		
DÉPENSES IMPRÉVUES		
26	Traitements d'attente des agents en disponibilité.	148,000 »
27	Premiers termes des pensions à accorder éventuellement (<i>Crédit non limitatif</i>)	100,000 »
28	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leur femme, à leur veuve ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Allocations de retraite aux anciens cantonniers	390,000 »
29	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »
30	Dépenses résultant des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail et, éventuellement, des frais médicaux et pharmaceutiques se rapportant à des exercices clos. (<i>Crédit non limitatif</i>).	40,000 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . fr		
DEUXIEME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
SERVICES DIVERS.		
31	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État ou loués par lui et dont l'entretien est assuré par les services des Travaux publics. — Travaux exceptionnels d'entretien, d'amélioration et d'appropriation. — Études	2,400,000 »
32	Casernement des gendarmeries. — Locaux du service du casernement des gendarmeries. — Construction, appropriation, extension, amélioration — Ameublement. — Études de projets, plans. — Frais de surveillance.	475,000 »

DIENSTEN VAN OPENBARE WERKEN (VERVOLG.)

Total par chapitre. — Total per hoofdstuk.	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	Artikelen.
653,000 »	<p>Vergoedingen voor verblijfveranderingen, kosten van wedstrijden en examens, allerhande.</p> <p>Kosten voor uitrusting van het personeel.</p> <p>Reiskosten betreffende de uitvoeringsdiensten.</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK III.</p> <p style="text-align: center;">JAARWEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID. — PENSIOENEN EN HULPGELDEN. —</p> <p style="text-align: center;">ONVOORZIENE UITGAVEN.</p> <p>Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid.</p> <p>Eerste termijnen der vermoedelijk te verleenen pensioenen. (<i>Onbepaald credit</i>).</p> <p>Te verleenen hulp, bij gemis van pensioen, aan voormalige ambtenaren, beambten of loontrekkende agenten, aan hun echtgenote, weduwe of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Jaarlijksche tegemoetkomingen aan de gewezen kantonniërs.</p> <p>Onvoorziene uitgaven welke in de Begrooting niet zijn opgegeven.</p> <p>Uitgaven wegens de verplichtingen die op het Departement berusten krachtens de wet van 24 December 1905 inzake het herstel van schade ten gevolge van arbeidsongevallen en desvoorkomend wegens kosten voor geneesheer en apotheker die betrekking hebben op afgesloten dienstjaren. (<i>Onbepaald credit</i>.)</p>	23 24 25 26 27 28 29 30
81,452,600 »	<p>TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.</p> <p style="text-align: center;">TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE</p> <p style="text-align: center;">UITGAVEN.</p> <p style="text-align: center;">HOOFDSTUK IV.</p> <p style="text-align: center;">VERSCHEIDENE DIENSTEN.</p> <p>Paleizen, hotels, gebouwen en monumenten, toebehoorende aan den Staat of gehuurd door dezen en waarvan het onderhoud verzekerd wordt door de diensten van Openbare Werken. — Buitengewone werken tot onderhoud, verbetering en geschiktmaking. — Studiën.</p> <p>Kazerneering der gendarmeries. — Localen van den dienst der kazerneering der gendarmeries. — Bouwen, geschiktmaken, uitbreiding, verbetering. — Meubelen. — Bestudeeren van ontwerpen, plans. — Kosten van toezicht.</p>	31 32

SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
33	Commissions chargées de l'étude des questions relatives à l'aménagement des banlieues d'Anvers, de Gand et de Bruges	150,000 »
34	Frais de fonctionnement du cours de langue flamande	6,000 »
35	Indemnités temporaires et mobiles de vie chère. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	5,403,248 »
	TOTAL DU TABLEAU B (Services des Travaux publics) fr.	

SERVICES DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

RÉCAPITULATION.

	DEPENSES	
	ORDINAIRES	EXCEPTIONNELLES
Tableau A (Agriculture) fr.	28,334,949 »	1,866,518 »
Tableau B (Travaux publics)	81,452,600 »	8 334 248 »
TOTAUX fr.	109,787,549 »	10,200,766 »
ENSEMBLE fr.	119,988,315 »	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 22 octobre 1923.

ALBERT

PAR LE ROI :
*Le Ministre de l'Agriculture,
et des Travaux publics,*
B^{on} RUZETTE.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*
G. THEUNIS.

DIENSTEN VAN OPENBARE WERKEN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Commissies belast met de studie der vraagstukken betreffende de inrichting van de omstreken van Antwerpen, Gent en Brugge.	33
	Kosten veroorzaakt door den leergang in vlaamsche taal.	34
	Tijdelijke en veranderlijke duurtetoelag. (<i>Onbepaald credit.</i>)	35
89,786,848 »	TOTAAL VAN TABEL B (Diensten van Openbare Werken).	

DIENSTEN VAN LANDBOUW EN OPENBARE WERKEN.

OPSOMMING.

	UITGAVEN	
	GEWONE.	UITZONDERLIJKE
Tabel A (Landbouw) fr.	28,334,949 »	1,866,518 »
Tabel B (Openbare Werken)	81,452,600 »	8,334,248 »
TOTALEN. . . . fr.	109,787,549 »	10,200,766 »
TE ZAMEN. . . . fr	119,988,315 »	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 22 October 1923.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
*De Minister van Landbouw
en Openbare Werken,*
B^on RUZETTE.

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*
G. THEUNIS.

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU A

SERVICES DE L'AGRICULTURE

(EXERCICE 1924)

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.					
CHAPITRE I^{er}					
1	a	Traitement du Ministre	fr.	35,000	»
	b.	Frais de représentation		18,000	»
ADMINISTRATION CENTRALE.					
2	»	Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements du personnel de province détaché à l'administration centrale. Salaires			
		GRADES.	NOMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	Dépenses.
A. — Fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale.					
		Secrétaire général	1	22,500 à 26,900	26,900
		Directeurs généraux	4	19,000 à 25,000	97,000
		Inspecteurs généraux	7	17,000 à 22,600	146,100
		Directeurs et inspecteurs principaux	21	15,000 à 20,200	350,050
		Sous-directeurs et inspecteurs	10	11,500 à 15,400	117,750
		Chefs de bureau et inspecteurs adjoints	12	9,500 à 13,400	119,750
		Sous-chefs de bureau et agents techniques de 1 ^{re} classe	15	8,000 à 11,000	109,500
		Agent technique de 2 ^e classe	1	5,500 à 9,500	5,700
		Commis rédacteurs et sténo-dactylographes	15	4,100 à 9,500	82,100
		Dactylographes et expéditionnaires	15	3,700 à 8,700	68,900
		Expéditeur et imprimeur-autographe	2	3,200 à 7,400	12,400
		Huissiers	11	3,000 à 7,400	65,900
		Messager	1	3,200 à 5,800	4,800
		Garçons de bureau	6	3,200 à 5,200	22,775
		Nettoyeuses	7	1,300 à 2,400	12,560
		Agents temporaires	6	»	24,640
		Salaires	»	»	12,683
		Dépenses diverses (honoraires de médecins, indemnités aux professeurs de flamand, etc.)	»	»	5,000
		Affiliation à la Caisse de retraite des nettoyeuses à la journée	»	»	560
		Indemnité de résidence fr. 70,560	»	»	
		Id. familiale fr. 45,990	»	»	116,350
		TOTAL	132	fr.	1,395,218
B. — Personnel détaché à l'Administration centrale.					
Eaux et Forêts :					
		Inspecteur	1	10,500 à 14,400	11,000
		Sous-inspecteurs	4	8,500 à 12,000	37,000
		Garde général	1	7,000 à 8,000	7,000
		Commis d'inspection	2	3,700 à 8,700	10,100
		Indemnité spéciale de résidence	»	»	6,000
AGRONOMES DE L'ÉTAT :					
		Agronome de 1 ^{re} classe	1	10,500 à 14,400	11,350
		Agronomes adjoints	2	6,000 à 8,000	13,400
HYDRAULIQUE AGRICOLE :					
		Inspecteur	1	»	14,108
		Indemnité de résidence fr. 6,080	»	»	
		Id. familiale fr. 5,478	»	»	11,558
		TOTAL	12	fr.	121,516
5	»	Indemnités pour travaux extraordinaires, secours, etc.			
					A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
35,000	30,000	3,000	»	<p>ART. 1. — Les frais de représentation des ministres ont été augmentés d'une somme annuelle de 9,000 francs, en compensation de la suppression de leur automobile. Pour 1925, cette augmentation a été accordée à partir du 1^{er} mai, soit une dépense de 6,000 francs; le crédit doit être augmenté à concurrence de la différence.</p> <p>ART. 2. — Cette augmentation est nécessaire pour pouvoir accorder en 1924 les promotions et augmentations de traitement réglementaires et pour liquider les indemnités familiales dont le taux a été relevé.</p>
1,516,734	1,481,000	35,734	»	
36,500	36,500	»	»	
1,606,234	1,567,500	38,734	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
4	»	Frais de tournées, de voyage et de missions	
		<i>Matériel :</i>	
	a.	Fournitures de bureau, impressions, papiers	fr. 104,000 »
	b.	Menus travaux d'entretien de l'hôtel ministériel et des bureaux	7,500 »
	c.	Achat et entretien de meubles	61,000 »
5	d.	Éclairage, chauffage, service des eaux	45,500 »
	e.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux	20,000 »
	f.	Affranchissement de correspondances, télégrammes, communications télépho- niques, transports et autres menus frais	50,000 »
6	»	Frais résultant de la collation des décorations agricoles et spéciales	
7	»	Honoraires et frais de déplacement des avocats du Département	
	a.	Comité supérieur de contrôle	40,800 »
8	b.	Office central des imprimés	3,245 »
	c.	Commissions d'enquête	10,957 »
		(Les magistrats qui font partie de conseils, jurys, commissions, etc., ressortissant aux Services de l'Agriculture, toucheront des indemnités de vacation, au même titre que les autres membres.)	
		TOTAL DU CHAPITRE I^{er}. . . . fr.	
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
9	»	Premier terme des pensions. (<i>Crédit non limitatif</i>).	
10	»	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents salariés, à leur veuve ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours à allouer, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minimale.	
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,606,234	1,567,500	58,734	»	
100,000	100,000	»	»	
288,000	288,000	»	»	
37,000	37,000	»	»	
5,000	5,000	»	»	
55,000	55,000	»	»	ART. 8. — Cet article supportera, sans augmentation de crédit, les dépenses relatives à l'Office central des imprimés. Le libellé a été complété en conséquence.
2,091,234	2,052,500	38,734	»	
AUGMENTATION. fr.		58,734		
15,000	15,000	»	»	
4,000	4,000	»	»	
19,000	19,000	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																
CHAPITRE III.																																		
AGRICULTURE.																																		
<i>Police sanitaire des animaux domestiques.</i>																																		
	a.	Indemnités pour chevaux et bestiaux abattus par ordre de l'autorité . . . fr 15,000 »																																
	b.	Indemnités pour bêtes bovines et porcines abattues ou saisies pour cause de tuberculose 270,000 »																																
	c.	Indemnités pour bêtes bovines mortes ou abattues et reconnues atteintes de charbon 50,000 »																																
	d.	Frais à résulter du paiement de ces indemnités. — Achat de tuberculine, mal-léine, vaccins anticharbonneux. — Recherche de nouveaux sérums, subsides — Mesures à prendre contre la propagation de maladies contagieuses du bétail; salaires. — Dépenses diverses 75,000 »																																
11	e.	Enlèvement et destruction de cadavres d'animaux impropres à la consommation. — Frais de vacations et indemnités aux vétérinaires agréés pour services rendus en exécution des règlements sur la tuberculose et autres maladies contagieuses 90,000 »																																
	f.	Érection d'étables quaranténaires à la frontière; agrandissement et entretien des installations quaranténaires existantes 500,000 »																																
	g.	Mesures de préservation du bétail indigène contre la contamination par des animaux étrangers. Service de désinfection des animaux à la frontière et à l'intérieur du pays. Achat et frais de transport et d'utilisation de matières désinfectantes. Achat et entretien du matériel de désinfection 500,000 »																																
	h.	Traitements, indemnités et salaires du service vétérinaire et du personnel attaché au contrôle sanitaire des animaux à importer ou à exporter. 500,000 »																																
	i.	Traitements, indemnités et salaires du personnel de désinfection. 200,000 »																																
<i>Inspection vétérinaire.</i>																																		
12	»	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires																																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT annuel.</th> <th style="width: 10%;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs principaux</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">15,000</td> <td style="text-align: center;">30,000</td> </tr> <tr> <td>Id vétérinaires de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">10,500 à 14,400</td> <td style="text-align: center;">88,500</td> </tr> <tr> <td>Id. id. 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">8,500 à 10,000</td> <td style="text-align: center;">48,500</td> </tr> <tr> <td>Id id. adjoints</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">7,000 à 8,000</td> <td style="text-align: center;">47,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence fr. 9,500</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">22,500</td> </tr> <tr> <td>Id. familiale 13,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAUX</td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">21</td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">fr.</td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">236,500</td> </tr> </tbody> </table>				NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	Inspecteurs principaux	2	15,000	30,000	Id vétérinaires de 1 ^{re} classe	8	10,500 à 14,400	88,500	Id. id. 2 ^e classe	5	8,500 à 10,000	48,500	Id id. adjoints	6	7,000 à 8,000	47,000	Indemnité de résidence fr. 9,500	»	»	22,500	Id. familiale 13,000	»	»	»	TOTAUX	21	fr.	236,500
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																															
Inspecteurs principaux	2	15,000	30,000																															
Id vétérinaires de 1 ^{re} classe	8	10,500 à 14,400	88,500																															
Id. id. 2 ^e classe	5	8,500 à 10,000	48,500																															
Id id. adjoints	6	7,000 à 8,000	47,000																															
Indemnité de résidence fr. 9,500	»	»	22,500																															
Id. familiale 13,000	»	»	»																															
TOTAUX	21	fr.	236,500																															
13	»	Indemnités, secours, etc. — Secours à d'anciens vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin																																
14	»	Frais de tournées, de voyage et de missions des inspecteurs vétérinaires ainsi que des inspecteurs vétérinaires suppléants. — Frais des missions confiées aux médecins vétérinaires agréés; indemnités pour services rendus par ceux-ci, etc.																																
15	»	Matériel, frais de bureau. Bulletin du service de la police sanitaire. Impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques																																
A REPORTER. fr.																																		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		Observations.																												
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																													
2,000,000	680,000	1,320,000	»	<p>Art. 11. — Les modifications apportées au libellé de cet article et l'augmentation prévue sont la conséquence de la suppression de l'article 130 du Budget pour Ordre (Fonds de emploi) de 1925 : Inspection sanitaire des animaux domestiques importés dans le pays, etc.</p> <p>Le litt. h se décompose comme il suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>GRADES.</th> <th>Nombre d'agents</th> <th>Traitements, indemnités et salaires annuels.</th> <th>Charges</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteurs vétérinaires (traitement)</td> <td>2</td> <td>8,000 à 12,000</td> <td>20,000</td> </tr> <tr> <td>Vétérinaires de contrôle à indemnité forfaitaire (indemnités)</td> <td>20</td> <td>5,000 à 9,000</td> <td>120,000</td> </tr> <tr> <td>Surveillants et ouvriers des étables de quarantaine (salaires)</td> <td>20</td> <td>5,000 à 7,000</td> <td>75,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de vacation aux vétérinaires de contrôle ne jouissant pas d'une indemnité fixe</td> <td>40</td> <td></td> <td>70,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnités de résidence et familiale pour les inspecteurs, les vétérinaires à indemnité fixe, les surveillants et ouvriers attachés en permanence aux étables.</td> <td></td> <td></td> <td>15,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td><u>300,000</u></td> </tr> </tbody> </table>	GRADES.	Nombre d'agents	Traitements, indemnités et salaires annuels.	Charges	Inspecteurs vétérinaires (traitement)	2	8,000 à 12,000	20,000	Vétérinaires de contrôle à indemnité forfaitaire (indemnités)	20	5,000 à 9,000	120,000	Surveillants et ouvriers des étables de quarantaine (salaires)	20	5,000 à 7,000	75,000	Indemnités de vacation aux vétérinaires de contrôle ne jouissant pas d'une indemnité fixe	40		70,000	Indemnités de résidence et familiale pour les inspecteurs, les vétérinaires à indemnité fixe, les surveillants et ouvriers attachés en permanence aux étables.			15,000				<u>300,000</u>
GRADES.	Nombre d'agents	Traitements, indemnités et salaires annuels.	Charges																													
Inspecteurs vétérinaires (traitement)	2	8,000 à 12,000	20,000																													
Vétérinaires de contrôle à indemnité forfaitaire (indemnités)	20	5,000 à 9,000	120,000																													
Surveillants et ouvriers des étables de quarantaine (salaires)	20	5,000 à 7,000	75,000																													
Indemnités de vacation aux vétérinaires de contrôle ne jouissant pas d'une indemnité fixe	40		70,000																													
Indemnités de résidence et familiale pour les inspecteurs, les vétérinaires à indemnité fixe, les surveillants et ouvriers attachés en permanence aux étables.			15,000																													
			<u>300,000</u>																													
256,500	225,000	11,500	»																													
12,000	12,000	»	»	<p>Le litt. f se décompose comme il suit :</p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td>Agents désinfecteurs</td> <td>80</td> <td>Salaires variant de fr. 12.50 à fr. 18.» par jour de travail.</td> <td>200,000</td> </tr> </tbody> </table>	Agents désinfecteurs	80	Salaires variant de fr. 12.50 à fr. 18.» par jour de travail.	200,000																								
Agents désinfecteurs	80	Salaires variant de fr. 12.50 à fr. 18.» par jour de travail.	200,000																													
160,000	160,000	»	»																													
90,000	90,000	»	»																													
2,498,500	1,167,000	1,331,500	»	<p>Art. 12. — Augmentation indispensable pour pouvoir accorder, en 1924, les promotions et augmentations réglementaires et pour liquider les indemnités familiales, dont le taux a été relevé.</p>																												

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																																
		REPORT. fr.																																																																																																																
		ENSEIGNEMENT VÉTÉRINAIRE.																																																																																																																
		<i>École de médecine vétérinaire de l'État.</i>																																																																																																																
16	•	Traitements d'activité et de disponibilité, salaires. Indemnités fixes, secours, indemnités, etc.																																																																																																																
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%; text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%; text-align: center;">TRAITEMENT annuel</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur-professeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">17,500 à 22,000</td> <td style="text-align: right;">22,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnité pour le directeur</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td>Professeurs ordinaires</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">17,500 à 22,000</td> <td style="text-align: right;">209,500</td> </tr> <tr> <td>Professeurs extraordinaires</td> <td style="text-align: center;">}</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Agrégés</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">9,000 à 16,000</td> <td style="text-align: right;">69,000</td> </tr> <tr> <td>Assistants</td> <td style="text-align: center;">}</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Indemnités fixes au personnel enseignant (A. R. du 5 mars 1921)</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 1,500</td> <td style="text-align: right;">25,000</td> </tr> <tr> <td>Chargé de cours</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">15,000</td> <td style="text-align: right;">15,000</td> </tr> <tr> <td>Administrateur-économiste</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">11,500 à 17,800</td> <td style="text-align: right;">16,400</td> </tr> <tr> <td>Agent comptable</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,600 à 11,500</td> <td style="text-align: right;">8,000</td> </tr> <tr> <td>Surveillants</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 9,600</td> <td style="text-align: right;">15,500</td> </tr> <tr> <td>Prosecteur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,800 à 9,400</td> <td style="text-align: right;">6,000</td> </tr> <tr> <td>Préparateurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">5,800 à 9,400</td> <td style="text-align: right;">15,000</td> </tr> <tr> <td>Mécanicien-électricien</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,800 à 9,400</td> <td style="text-align: right;">7,000</td> </tr> <tr> <td>Maréchal et jardinier</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">4,100 à 7,500</td> <td style="text-align: right;">14,220</td> </tr> <tr> <td>Chef infirmier</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,100 à 7,500</td> <td style="text-align: right;">6,100</td> </tr> <tr> <td>Aides-préparateurs</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">4,100 à 7,500</td> <td style="text-align: right;">26,500</td> </tr> <tr> <td>Chauffeurs</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">4,100 à 7,500</td> <td style="text-align: right;">9,400</td> </tr> <tr> <td>Concierge</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,700 à 6,900</td> <td style="text-align: right;">6,900</td> </tr> <tr> <td>Hommes de service</td> <td style="text-align: center;">6</td> <td style="text-align: center;">3,700 à 6,900</td> <td style="text-align: right;">28,600</td> </tr> <tr> <td>Infirmiers</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">3,700 à 6,900</td> <td style="text-align: right;">20,400</td> </tr> <tr> <td>Aide-chauffeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,700 à 6,900</td> <td style="text-align: right;">4,100</td> </tr> <tr> <td>Salaires</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">7,285</td> </tr> <tr> <td>Indemnités et secours (personnel inférieur)</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">2,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence fr 22,255</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">40,265</td> </tr> <tr> <td>— familiale 18,050</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: right;">40,265</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAUX</td> <td style="text-align: center;">48</td> <td style="text-align: center;">. fr.</td> <td style="text-align: right;">568,170</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel	CHARGES.	Directeur-professeur	1	17,500 à 22,000	22,000	Indemnité pour le directeur	»	2,000	2,000	Professeurs ordinaires	10	17,500 à 22,000	209,500	Professeurs extraordinaires	}			Agrégés	6	9,000 à 16,000	69,000	Assistants	}			Indemnités fixes au personnel enseignant (A. R. du 5 mars 1921)	»	1,000 à 1,500	25,000	Chargé de cours	1	15,000	15,000	Administrateur-économiste	1	11,500 à 17,800	16,400	Agent comptable	1	5,600 à 11,500	8,000	Surveillants	2	5,500 à 9,600	15,500	Prosecteur	1	5,800 à 9,400	6,000	Préparateurs	2	5,800 à 9,400	15,000	Mécanicien-électricien	1	5,800 à 9,400	7,000	Maréchal et jardinier	2	4,100 à 7,500	14,220	Chef infirmier	1	4,100 à 7,500	6,100	Aides-préparateurs	5	4,100 à 7,500	26,500	Chauffeurs	2	4,100 à 7,500	9,400	Concierge	1	3,700 à 6,900	6,900	Hommes de service	6	3,700 à 6,900	28,600	Infirmiers	4	3,700 à 6,900	20,400	Aide-chauffeur	1	3,700 à 6,900	4,100	Salaires	»	»	7,285	Indemnités et secours (personnel inférieur)	»	»	2,000	Indemnité de résidence fr 22,255	»	»	40,265	— familiale 18,050	»	»	40,265	TOTAUX	48 fr.	568,170
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel	CHARGES.																																																																																																															
Directeur-professeur	1	17,500 à 22,000	22,000																																																																																																															
Indemnité pour le directeur	»	2,000	2,000																																																																																																															
Professeurs ordinaires	10	17,500 à 22,000	209,500																																																																																																															
Professeurs extraordinaires	}																																																																																																																	
Agrégés	6	9,000 à 16,000	69,000																																																																																																															
Assistants	}																																																																																																																	
Indemnités fixes au personnel enseignant (A. R. du 5 mars 1921)	»	1,000 à 1,500	25,000																																																																																																															
Chargé de cours	1	15,000	15,000																																																																																																															
Administrateur-économiste	1	11,500 à 17,800	16,400																																																																																																															
Agent comptable	1	5,600 à 11,500	8,000																																																																																																															
Surveillants	2	5,500 à 9,600	15,500																																																																																																															
Prosecteur	1	5,800 à 9,400	6,000																																																																																																															
Préparateurs	2	5,800 à 9,400	15,000																																																																																																															
Mécanicien-électricien	1	5,800 à 9,400	7,000																																																																																																															
Maréchal et jardinier	2	4,100 à 7,500	14,220																																																																																																															
Chef infirmier	1	4,100 à 7,500	6,100																																																																																																															
Aides-préparateurs	5	4,100 à 7,500	26,500																																																																																																															
Chauffeurs	2	4,100 à 7,500	9,400																																																																																																															
Concierge	1	3,700 à 6,900	6,900																																																																																																															
Hommes de service	6	3,700 à 6,900	28,600																																																																																																															
Infirmiers	4	3,700 à 6,900	20,400																																																																																																															
Aide-chauffeur	1	3,700 à 6,900	4,100																																																																																																															
Salaires	»	»	7,285																																																																																																															
Indemnités et secours (personnel inférieur)	»	»	2,000																																																																																																															
Indemnité de résidence fr 22,255	»	»	40,265																																																																																																															
— familiale 18,050	»	»	40,265																																																																																																															
TOTAUX	48 fr.	568,170																																																																																																															
17	•	Frais de tournées, de voyage et de missions. Commission de surveillance, etc.; dépenses diverses. Bourses d'études. Bourses de voyage en faveur de médecins vétérinaires, prévues par la loi sur l'enseignement vétérinaire																																																																																																																
18	•	Matériel. Frais de bureau. Publication des cours. Impressions. Dépenses diverses																																																																																																																
		ENSEIGNEMENT DE LA MARÉCHALERIE.																																																																																																																
		<i>École centrale pratique de maréchalerie de l'État.</i>																																																																																																																
19	•	Traitements, salaires, etc.																																																																																																																
20	•	Matériel, commission de surveillance, jurys, etc. Dépenses diverses																																																																																																																
		<i>Conférences de maréchalerie.</i>																																																																																																																
21	•	Cours temporaires. Jurys, indemnités, dépenses diverses.																																																																																																																
		A REPORTER. fr.																																																																																																																

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
2,498,500	1,167,000	1,331,500	»	
568,170	559,155	9,015	»	Art. 16. — Augmentation justifiée par le relèvement du taux de l'indemnité familiale
13,000	13,000	»	»	
500,000	300,000	»	»	
25,800	25,800	»	»	
20,000	20,000	»	»	
27,000	27,000	»	»	
3,480,470	2,109,955	1,340,515	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.													
			REPORT. fr.												
		<i>Élevage des animaux domestiques.</i>													
22	a.	Subsides aux provinces en exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration des races chevaline et bovine. — Encouragements. — Achat de médailles. fr.	660,000 »												
	b.	Primes nationales de conservation, frais de jurys, médailles et diplômes	45,000 »												
	c.	Subsides aux sociétés et syndicats d'élevage pour l'amélioration des races chevaline, bovine, porcine, et des autres races d'animaux domestiques. — Institut de zootechnie. — Comité technique de l'élevage. — Subsides	756,000 »												
	d.	Subsides pour études et recherches en vue de l'amélioration des races d'animaux domestiques	50,000 »												
	e.	Conférences spéciales sur l'élevage : indemnités aux conférenciers, frais divers, brochures de vulgarisation, formulaires, etc.	42,500 »												
		<i>Service des conseillers de zootechnie</i>													
23		Traitements, salaires													
			<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: center;">TRAITEMENT annuel.</th> <th style="text-align: center;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">7,000 à 14,400</td> <td style="text-align: center;">38,500</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">6,750</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">fr.</td> <td style="text-align: center;">45,250</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	4	7,000 à 14,400	38,500	»	»	6,750	4	fr.	45,250
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.													
4	7,000 à 14,400	38,500													
»	»	6,750													
4	fr.	45,250													
		Conseillers de zootechnie													
		Indemnité de résidence fr. 1,250													
		— familiale 5,500													
		TOTAL													
24		Frais de tournées, de voyages et de missions													
25		Matériel, frais de bureau, dépenses diverses													
		<i>Associations et publications agricoles.</i>													
26		Conseil supérieur de l'agriculture : traitement du secrétaire Dépenses diverses													
27	a.	Sociétés agricoles provinciales. Comices agricoles et associations agricoles libres. Subsides pour concours, expositions et congrès agricoles. Subsides et encouragements à des sociétés agricoles et notamment aux associations établies entre cultivateurs de houblon. Subsides aux sociétés coopératives de crédit agricole, pour frais de premier établissement et pour le service d'inspection organisé par les caisses centrales de crédit agricole. Encouragements. — Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture fr.	275,000 »												
	b.	Subsides aux fonds provinciaux d'agriculture	48,000 »												
	c.	Subsides aux sociétés mutualistes d'assurance et de réassurance contre les pertes de chevaux et de bestiaux. — Impressions	500,000 »												
	d.	Acquisition d'ouvrages et de publications agricoles. — Enquêtes, statistiques, dépenses diverses	25,000 »												
		TOTAL DU CHAPITRE III.	fr.												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,450,470	2,109,955	1,340,515	»	
1,525,500	1,475,500	50,000	»	ART. 22. — Cette augmentation est demandée pour pouvoir étendre le contrôle de la production laitière, sans lequel l'amélioration systématique du bétail est impossible. Cette dépense doit provoquer à bref délai une augmentation notable de la production laitière et nous affranchir, dans une plus grande mesure, d'importations préjudiciables à la situation économique du pays.
48,250	42,500	2,750	»	ART. 25. — Majoration justifiée par le relèvement du taux de l'indemnité familiale.
22,000	22,000	»	»	
10,000	10,000	»	»	
15,000	15,000	»	»	
818,000	818,000	»	»	
5,884,220	4,490,955	1,393,265	»	
AUGMENTATION. . fr.		1,593,265		

BUDGET DE L'EXERCICE 1924

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES		
CHAPITRE IV.				
ENSEIGNEMENT AGRICOLE.				
28	a.	Traitements d'activité et de disponibilité. — Indemnités fixes. — Salaires, etc. :		
	b.	Institut agronomique de l'État, à Gembloux	fr.	559,900 »
	c.	Institut agronomique de l'État, à Gand		550,650 »
		Ecole moyenne pratique d'agriculture de Huy		87,425 »
INSTITUT AGRONOMIQUE DE L'ÉTAT, A GEMBOLOUX.				
<i>Personnel enseignant.</i>				
		Supplément de traitement du directeur de la ferme	»	2,000
		Professeurs ordinaires	9	17,500 à 22,000
		Professeurs extraordinaires	5	14,500 à 17,500
		Assistants	3	6,000 à 10,000
		Assistants temporaires	2	6,000
		Chargés de cours	7	5,500 à 9,500
		Chef des travaux	1	11,000 à 14,500
		Indemnités fixes au personnel enseignant (A. R. du 5 mars 1921)	»	1,000 à 1,500
		Maîtres de conférences (Horticulture)	»	»
<i>Personnel administratif.</i>				
		Administrateur-économiste	1	11,500 à 17,800
		Comptables	1	5,600 à 11,500
		Surveillants	3	5,500 à 9,600
		Jardiniers démonstrateurs	2	5,500 à 9,600
		Préparateur	1	5,800 à 9,400
		Jardiniers et garçons de laboratoire	7	4,100 à 7,500
		Hommes de service et concierges	3	3,700 à 6,000
		Personnel ouvrier	»	»
		Indemnité de résidence fr. 10,000	»	»
		— familiale 9,000	»	»
		TOTAUX	45 fr. 559,900
INSTITUT AGRONOMIQUE DE L'ÉTAT, A GAND.				
<i>Personnel enseignant.</i>				
		Supplément de traitement au directeur de la ferme	»	2,000
		Professeurs ordinaires	2	17,500 à 22,000
		Professeurs extraordinaires	4	14,500 à 17,500
		Chargés de cours	16	1,750 à 9,500
		Assistant	1	1,000 à 10,000
		Indemnités fixes au personnel enseignant (A. R. du 5 mars 1921)	»	1,000 à 1,500
		Maîtres de conférences	»	»
<i>Personnel administratif.</i>				
		Administrateur-professeur	»	2,510
		Comptable	1	5,600 à 11,500
		Surveillant	2	5,500 à 9,600
		Concierge	1	3,700 à 6,900
		Homme de service	1	3,700 à 6,900
		Personnel ouvrier	»	»
		Indemnité de résidence fr. 6,620	»	»
		— familiale 11,260	»	»
		TOTAUX	28 fr. 550,650
ÉCOLE MOYENNE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE L'ÉTAT DE HUY.				
		Directeur	1	8,500 à 15,400
		Professeurs des cours techniques	2	6,000 à 14,400
		Professeurs	2	6,000 à 11,400
		Surveillants	2	4,100 à 7,500
		Secrétaire-trésorier	1	1,800
		Concierge	1	1,500
		Chargés de cours	8	»
		Indemnité de résidence fr. 2,155	»	»
		— familiale 3,650	»	»
		TOTAUX	17 fr. 87,425
A REPORTER fr				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
977,955	884,255	93,700	.	<p>ART. 28 — Augmentation demandée :</p> <p>1° Pour liquider les indemnités familiales, dont le taux a été relevé;</p> <p>2° Pour pouvoir accorder les augmentations réglementaires de traitement;</p> <p>3° Pour payer la rémunération de deux professeurs extraordinaires et l'augmentation des indemnités de chargés de cours par suite de l'ouverture de la 4^e année d'études à l'Institut de Gand;</p> <p>4° Pour la liquidation d'un traitement de concierge et des salaires de deux ouvriers transférés de l'École d'horticulture de Gand à l'Institut agronomique de Gand.</p>
977,955	884,255	93,700	.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
977,955	884,255	93,700	»	
6,700	6,700	»	»	
8,000	17,200	»	9,200	ART. 30. — La charge temporaire de 10,000 francs est supprimée. Par contre, le crédit inscrit au litt. a doit être porté à 3,000 francs pour faire face aux besoins réels.
285,000	291,000	»	8,000	ART. 31. — Le crédit sollicité sera suffisant pour 1924.
104,900	88,900	16,000	»	ART. 32. — Augmentation nécessaire pour liquider les indemnités familiales dont le taux a été relevé, pour accorder des augmentations réglementaires de traitement et pour payer le traitement d'une nouvelle régente. Le nombre des régentes a été porté de 3 à 4, conformément à l'arrêté royal du 27 septembre 1922. L'augmentation comprend une somme de 8,000 francs destinée au paiement des salaires des ouvriers employés par l'Institut.
4,500	4,500	»	»	
4,500	4,500	»	»	
111,000	111,000	»	»	
16,000	16,000	»	»	ART. 35. — Les frais occasionnés par l'exploitation de la ferme disparaîtront de cet article si l'autonomie est accordée à ladite ferme. Néanmoins, le crédit alloué en 1923 doit être maintenu en 1924, parce qu'il y a lieu de prévoir une somme de 8,000 francs pour loyer ; celle-ci avait été déduite en 1923, à la suite de la gestion par l'État du domaine d'Hosseghem. Il résulte d'une communication de l'Administration des Domaines que ce loyer devra être payé à l'avenir.
381,800	328,200	53,600	»	ART. 37. — Majoration destinée au paiement des indemnités familiales dont le taux a été relevé, à accorder des augmentations réglementaires de traitements et à régulariser ceux-ci sur la base des barèmes fixés par les arrêtés royaux des 14 novembre 1920 et 17 mai 1921.
1,898,555	1,752,255	165,500	17,200	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																								
		REPORT. . . . fr.																								
38	»	Indemnités, secours, etc																								
39	»	Frais de tournées, de voyage et de missions																								
40	»	Matériel, frais de bureau, jurys, etc. Subsidés																								
41	»	Conférences agricoles : indemnités aux conférenciers, frais de route, frais divers. — Enseignement agricole moyen et primaire : subsides. — Conseil de perfectionnement de l'enseignement agricole et horticole. — Congrès, expositions. — Enquêtes. — Frais divers.																								
		<i>Service des agronomes de l'État.</i>																								
42	»	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires																								
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th data-bbox="946 1016 1018 1066">NOMBRE d'agents.</th> <th data-bbox="1054 1016 1150 1066">TRAITEMENT annuel.</th> <th data-bbox="1225 1016 1297 1066">CHARGES »</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Agronome principal</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">15,000</td> </tr> <tr> <td>Agronomes de 1^{re} classe</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">10,500 à 14,400</td> </tr> <tr> <td>Id. de 2^e classe</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">8,500 à 10,000</td> </tr> <tr> <td>Id. adjoints</td> <td style="text-align: center;">10</td> <td style="text-align: center;">6,000 à 8,000</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence fr. 15,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">»</td> </tr> <tr> <td>Id. familiale 28,000</td> <td style="text-align: center;">»</td> <td style="text-align: center;">41,000</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">36</td> <td style="text-align: center; border-top: 1px solid black;">fr. 408,000</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES »	Agronome principal	1	15,000	Agronomes de 1 ^{re} classe	15	10,500 à 14,400	Id. de 2 ^e classe	10	8,500 à 10,000	Id. adjoints	10	6,000 à 8,000	Indemnité de résidence fr. 15,000	»	»	Id. familiale 28,000	»	41,000	TOTAL	36	fr. 408,000
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES »																								
Agronome principal	1	15,000																								
Agronomes de 1 ^{re} classe	15	10,500 à 14,400																								
Id. de 2 ^e classe	10	8,500 à 10,000																								
Id. adjoints	10	6,000 à 8,000																								
Indemnité de résidence fr. 15,000	»	»																								
Id. familiale 28,000	»	41,000																								
TOTAL	36	fr. 408,000																								
43	»	Indemnités, secours, etc.																								
44	»	Frais de tournées, de voyage et de missions																								
45	»	Matériel, frais de bureau, etc.																								
		<i>Service des champs d'expériences agricoles, etc.</i>																								
	a.	Frais des champs d'expériences et de démonstration pour l'agriculture : subsides, frais d'études; dépenses diverses fr. 30,000 »																								
46	b.	Expériences et démonstrations relatives à l'alimentation du bétail 15,000 »																								
	c.	Bibliothèques agricoles : fonctionnement, acquisition d'ouvrages. — Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture, enquêtes, statistiques, impression de tracts de vulgarisation, etc. — Documentation dans l'intérêt de l'enseignement de la science agricole. — Dépenses diverses 115,500 »																								
		<i>Institut international d'agriculture de Rome.</i>																								
47	»	Frais de participation de la Belgique. — Traitement du délégué au Comité permanent. — Indemnité de résidence, etc. — Frais divers																								
		A REPORTER. . . . fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,808,555	1,752,255	165,500	17,200	
2,500	2,500	»	»	
50,000	50,000	»	»	
108,000	108,000	»	»	
857,400	657,400	200,000	»	ART. 41. — En vue de renforcer la vulgarisation de l'enseignement agricole — levier le plus puissant de l'accroissement de la production agricole et du progrès en général dans l'agriculture — le Département a institué pendant l'hiver 1922-1923, d'accord avec les provinces, les communes et l'initiative privée, plus de 450 sections professionnelles agricoles primaires. Ces sections ont obtenu un succès considérable ainsi qu'en témoignent les rapports des agronomes de l'Etat chargés de les inspecter. Elles ont été suivies par 12,000 élèves environ, tous fils de cultivateurs. En présence des résultats encourageants obtenus par cette mesure, il y a lieu de faire un nouveau pas vers la généralisation de l'enseignement professionnel agricole. Le terrain est tout préparé à cet effet. Des 1,000 instituteurs qui ont suivi les cours normaux de vacances institués à l'intervention du Département, 50 % seulement ont pu être chargés d'un cours, faute de crédits. D'autre part, de nombreuses demandes de cours ont dû être écartées pour le même motif. Enfin, plusieurs provinces sont disposées à seconder les efforts du Département pour autant que celui-ci prêche d'exemple, en augmentant les crédits affectés à ces institutions. En conséquence, il y a lieu de majorer le crédit de l'article 41 :
408,000	394,000	14,000	»	1° D'une somme de 150,000 francs pour subsidier les nouvelles sections qui se créeront;
2,000	2,000	»	»	2° D'une somme de 50,000 francs à titre de part d'intervention de l'Etat dans les frais d'acquisition du matériel enseignant.
140,000	140,000	»	»	
40,000	40,000	»	»	ART. 42. — Augmentation justifiée par le relèvement du taux de l'indemnité familiale.
158,500	108,500	50,000	»	ART. 46. — Majoration sollicitée en vue de favoriser la production et la vulgarisation des semences améliorées, facteur essentiel pour l'augmentation de la production agricole. Elle tend, en garantissant l'origine et la valeur des semences vendues, à nous affranchir de l'importation onéreuse des produits exotiques.
42,700	42,700	»	»	
3,687,455	3,277,555	427,500	17,200	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES		
		REPORT. . . . fr.		
		<i>Stations agronomiques et expérimentales. Laboratoires d'analyses.</i>		
		Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires :		
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.
		<i>Station de chimie et de physique agricoles</i>		
		1	10,500 à 15,400	14,800
		1	10,500 à 14,400	11,000
		1	6,000 à 8,000	6,000
		1	3,000	3,000
		2	3,200 à 7,000	7,200
		3	3,100	13,500
		»	»	7,000
		»	»	2,200
	fr. 710			
	— familiale 1,580			
		<i>Station entomologique.</i>		
		1	8,500 à 10,000	9,000
		»	»	650
	fr. 150			
	— familiale 500			
		<i>Station de phytopathologie.</i>		
		1	950	950
		»	»	1,000
		»	»	485
	fr. 120			
	— familiale 365			
		<i>Station laitière.</i>		
		1	1,300	1,500
		1	8,400	8,400
		»	»	3,500
		»	»	515
	fr. 150			
	— familiale 565			
		<i>Station de génie rural.</i>		
		1	950	950
		»	»	4,500
		»	»	515
	fr. 150			
	— familiale 365			
		A REPORTER. 14		98,555
		A REPORTER. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
3,687,455	3,277,355	427,300	17,200	
656,292	658,750	•	2,458	ART. 48. — Le crédit sollicité sera suffisant pour 1924, malgré l'augmentation résultant du doublement de l'indemnité familiale.
4,343,747	3,936,105	427,300	19,658	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.		
		REPORT. . . . fr.		
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.
		REPORT. . . .	14	98,355
<i>Station de recherches pour l'amélioration des semences.</i>				
	Directeur	1	950	950
	Chef des travaux	1	10,500 à 14,400	10,500
	Assistant	1	6,000 à 12,000	6,500
	Aide comptable	1	3,700 à 8,700	4,500
	Salaires	»	»	24,000
	Indemnité de résidence fr. 390	»	»	755
	Indemnité familiale 305			
<i>Station de zootechnie.</i>				
	Directeur	1	950	950
<i>Station de recherches forestières</i>				
	Directeur	1	950	950
<i>Laboratoires d'analyses de l'État.</i>				
	Directeur principal	1	15,000	15,000
	Chefs des travaux chimiques-directeurs	4	10,500 à 14,400	50,400
	Chefs des travaux chimiques	15	10,500 à 14,400	171,500
	Chimistes de 1 ^{re} classe	8	8,500 à 12,000	75,000
	Chimistes de 2 ^e classe	3	6,000 à 10,000	21,000
	Préparateurs	5	4,100	12,500
	Commis-comptables	5	4,100 à 9,500	31,700
	Garçons de laboratoire	10	3,200 à 7,000	45,200
	Aides-comptables	2	3,700 à 8,700	9,800
	Salaires	»	»	40,000
	Indemnité de résidence fr. 23,262	»	»	37,132
	Indemnité familiale 13,870			
		TOTAUX. . . .	71	656,292
49	»	Indemnités, secours, etc.		
50	»	Frais d'inspection, de voyage, missions, etc. — Subsidés aux stations et aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais de la commission consultative permanente des laboratoires et de la commission des sols et des climats. — Exécution de la loi sur la falsification des engrais, etc.		
51	»	Matériel, frais de bureau, etc. — Impression du bulletin : « <i>Rapports et communications</i> », etc. — Frais de contre-analyses		
				A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,343,747	3,936,103	427,300	19,658	
10,000	15,000	•	5,000	ART. 49. — Le crédit sollicité sera suffisant pour 1924.
50,000	50,000	•	•	
245,000	250,000	•	5,000	ART. 51. — Le crédit sollicité sera suffisant pour 1924.
4,648,747	4,251,103	427,300	29,638	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																																																																
		REPORT. fr.																																																																
		<i>Industries rurales. — Génie rural.</i>																																																																
52	»	Industries rurales. — Etudes et vulgarisation. — Subsidés																																																																
	a.	Génie rural. — Constructions rurales. — Améliorations agricoles. — Main-d'œuvre agricole. — Embellissement de la vie rurale. — Subsidés. — Acquisition d'ouvrages pour le service du génie rural fr. 37,000 »																																																																
	b.	Conférences 3,000 »																																																																
	c.	Publications 2,000 »																																																																
55	d.	Missions 3,000 »																																																																
		<i>Enseignement du génie rural.</i>																																																																
	e.	Mécanique (écoles subsidiées) 20,000 »																																																																
	f.	Mécanique (écoles ambulantes). 20,000 »																																																																
54	»	Mise en valeur agricole des terres incultes. — Enquêtes. — Encouragements. — Etude pour la création de centres de motoculture. — Transfert éventuel du matériel agricole de l'Etat des régions dévastées dans ces nouveaux centres																																																																
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.																																																																
		CHAPITRE V.																																																																
		OFFICE HORTICOLE.																																																																
		<i>Jardin botanique de l'État.</i>																																																																
		Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires :																																																																
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> <th>CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>55</td> <td>Directeur</td> <td>1 13,000 à 17,800</td> <td>16,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Conservateurs.</td> <td>2 10,000 à 13,000</td> <td>25 200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chef de culture</td> <td>1 3,500 à 11,500</td> <td>9,700</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Agent-comptable</td> <td>» 1,150</td> <td>1,150</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chefs préparateurs</td> <td>2 4,600 à 8,100</td> <td>14,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Préparateurs</td> <td>5 4,100 à 8,100</td> <td>27,225</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Sous-chef de culture</td> <td>1 6,500 à 10,000</td> <td>7,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Concierge</td> <td>1 3,200 à 5,800</td> <td>5,800</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Surveillants</td> <td>2 5,200 à 6 200</td> <td>10,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Employés.</td> <td>3 »</td> <td>11,400</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Jardiniers</td> <td>6 »</td> <td>23,650</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Salaires</td> <td>» »</td> <td>94,125</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Indemnité de résidence fr. 19,500</td> <td>» »</td> <td>32,050</td> </tr> <tr> <td></td> <td>— familiale 12,550</td> <td>» »</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">TOTAUX</td> <td>24</td> <td style="text-align: right;">fr. 278,700</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	55	Directeur	1 13,000 à 17,800	16,400		Conservateurs.	2 10,000 à 13,000	25 200		Chef de culture	1 3,500 à 11,500	9,700		Agent-comptable	» 1,150	1,150		Chefs préparateurs	2 4,600 à 8,100	14,500		Préparateurs	5 4,100 à 8,100	27,225		Sous-chef de culture	1 6,500 à 10,000	7,500		Concierge	1 3,200 à 5,800	5,800		Surveillants	2 5,200 à 6 200	10,000		Employés.	3 »	11,400		Jardiniers	6 »	23,650		Salaires	» »	94,125		Indemnité de résidence fr. 19,500	» »	32,050		— familiale 12,550	» »			TOTAUX	24	fr. 278,700
	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																																															
55	Directeur	1 13,000 à 17,800	16,400																																																															
	Conservateurs.	2 10,000 à 13,000	25 200																																																															
	Chef de culture	1 3,500 à 11,500	9,700																																																															
	Agent-comptable	» 1,150	1,150																																																															
	Chefs préparateurs	2 4,600 à 8,100	14,500																																																															
	Préparateurs	5 4,100 à 8,100	27,225																																																															
	Sous-chef de culture	1 6,500 à 10,000	7,500																																																															
	Concierge	1 3,200 à 5,800	5,800																																																															
	Surveillants	2 5,200 à 6 200	10,000																																																															
	Employés.	3 »	11,400																																																															
	Jardiniers	6 »	23,650																																																															
	Salaires	» »	94,125																																																															
	Indemnité de résidence fr. 19,500	» »	32,050																																																															
	— familiale 12,550	» »																																																																
	TOTAUX	24	fr. 278,700																																																															
56	»	Indemnités, secours, etc.																																																																
		A REPORTER. fr.																																																																

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,648,747	4,251,105	427,300	29,658	
25,000	25,000	»	»	
85,000	85,000	»	»	
500,000	550,000	»	50,000	Art. 54. — Le crédit sollicité sera suffisant pour 1924.
5,058,747	4,711,105	427,300	79,658	
AUGMENTATION. . fr.		547,642		
278,700	271,225	7,475	»	Art. 55. — Majoration destinée à accorder des augmentations réglementaires de traitement et à liquider les indemnités familiales dont le taux a été relevé.
1,000	1,000	»	»	
279,700	272,225	7,475	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.																								
		REPORT. fr.																								
57	»	Frais de route du personnel et des membres de la commission de surveillance. — Vacations missions, etc.																								
	a.	Dépenses de matériel et de culture. — Frais de bureau, etc. fr. 115,500 »																								
58	b.	Musée forestier. — Dépenses diverses 2,000 »																								
	c.	Menus travaux d'entretien et de réparation aux bâtiments 15,000 »																								
		<i>Service des champs d'expériences horticoles, etc.</i>																								
	a.	Champs d'expériences et de démonstration pour l'horticulture : subsides, dépenses diverses et frais d'études fr. 22,700 »																								
59	b.	Bureau officiel de renseignements commerciaux : frais d'études, matériel. 4,000 »																								
	c.	Frais de développement des relations commerciales à l'étranger 11,000 »																								
	d.	Acquisition d'ouvrages pour l'Office horticole. — Missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'horticulture. — Enquêtes, statistiques, impressions. — Divers et imprévus. — Convention phylloxérique 20,300 »																								
		<i>Service phytopathologique. — Service des conseillers d'horticulture.</i>																								
60	»	Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires																								
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 20%;">TRAITEMENT annuel.</th> <th style="width: 20%;">CHARGES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur du service phytopathologique.</td> <td>1 10,000 à 15,400</td> <td>12,000</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur adjoint</td> <td>1 11,500</td> <td>11,500</td> </tr> <tr> <td>Expert</td> <td>1 6,000 à 14,400</td> <td>7,000</td> </tr> <tr> <td>Conseillers d'horticulture</td> <td>8 6,000 à 12,000</td> <td>67,900</td> </tr> <tr> <td>Indemnité de résidence fr. 5,350 »</td> <td>»</td> <td>14,050</td> </tr> <tr> <td>— familiale 8,700 »</td> <td>»</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAUX.</td> <td>11 fr.</td> <td>112,450</td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.	Inspecteur du service phytopathologique.	1 10,000 à 15,400	12,000	Inspecteur adjoint	1 11,500	11,500	Expert	1 6,000 à 14,400	7,000	Conseillers d'horticulture	8 6,000 à 12,000	67,900	Indemnité de résidence fr. 5,350 »	»	14,050	— familiale 8,700 »	»		TOTAUX.	11 fr.	112,450
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																								
Inspecteur du service phytopathologique.	1 10,000 à 15,400	12,000																								
Inspecteur adjoint	1 11,500	11,500																								
Expert	1 6,000 à 14,400	7,000																								
Conseillers d'horticulture	8 6,000 à 12,000	67,900																								
Indemnité de résidence fr. 5,350 »	»	14,050																								
— familiale 8,700 »	»																									
TOTAUX.	11 fr.	112,450																								
61	»	Indemnités, secours, etc.																								
62	»	Vacations, frais de route, missions, etc.																								
63	»	Matériel, frais de bureau, etc.																								
		A REPORTER. fr.																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
279,700	272,225	7,475	»	
500	500	»	»	
132,500	112,500	20,000	»	ART. 58. — Augmentation nécessaire par suite du coût élevé du combustible.
55,000	49,200	5,800	»	ART. 59. — Augmentation nécessaire pour couvrir les frais d'impression concernant la convention phylloxérique. Les imprimés sont vendus aux exportateurs et le produit est versé dans les caisses de l'Etat.
112,450	87,000	25,450	»	ART. 60. — Augmentation nécessaire pour liquider le traitement de deux nouveaux agents transférés de l'École d'horticulture de l'Etat à Gand, ainsi que les indemnités familiales dont le taux a été relevé.
1,000	1,000	»	»	
56,400	49,800	6,500	»	ART. 62. — Augmentation nécessaire pour payer les frais de voyage de deux nouveaux agents.
9,500	7,100	2,400	»	ART. 65. — Augmentation nécessaire pour payer les frais de bureau et les dépenses de matériel de deux agents nouveaux.
646,750	579,525	67,425	»	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
646,750	579,525	67,425	»	
226,310	309,700	»	83,390	<p>Art. 64. — Réduction résultant de la diminution :</p> <p>1° Au littéra a, des postes « Salaires » et « Indemnités de résidence » par suite de la proposition d'autonomie faite pour l'exploitation des jardins de l'Ecole d'horticulture de Vilvorde;</p> <p>2° au litt. b, de la transformation de l'Ecole d'horticulture de Gand.</p>
875,060	889,025	67,425	83,390	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
			REPORT. . . . fr.
		Indemnités, secours, etc. :	
65	a.	École de Vilvorde. fr.	1,000 »
	b.	École de Gand.	1,000 »
		Vacations, frais de route du personnel et des membres de la commission de surveillance et des jurys. Missions, etc. :	
66	a.	École de Vilvorde. fr.	2,000 »
	b.	École de Gand.	1,500 »
		Matériel, frais de bureau, améliorations, frais de culture et d'exploitation, etc. :	
67	a.	École de Vilvorde fr.	64,030 »
	b.	École de Gand	8,000 »
68	a.	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement horticole de l'État ou soumis à l'inspection	
69	a.	Enseignement horticole moyen et primaire : subsides — Enseignement horticole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Conférences horticoles. — Jurys des examens pour l'obtention du certificat de capacité. fr.	162,000 »
	b.	Cours colonial.	8,000 »
		<i>Associations horticoles.</i>	
70	a.	Conseil supérieur de l'horticulture. — Associations horticoles : subsides. — Concours, expositions ou congrès horticoles : subsides. fr.	45,000 »
	b.	Jardins-ouvriers et Ligues du Coin de terre. — Domaine et commission de Mariemont : subsides	95,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1924.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
873,060	889,025	67,425	83,390	
2,000	2,000	»	»	
3,500	3,500	»	»	
72,030	34,200	37,830	»	ART. 67. — Litt. a : augmentation résultant de la suppression en 1924, de l'article 132 du Budget pour Ordre de 1923 (Fonds de remploi); Litt. b : diminution de 17,000 francs par suite de la transformation de l'École d'horticulture de Gand.
5,000	5,000	»	»	
170,000	206,000	»	36,000	ART. 69. — Litt. a : réduction de 40,000 francs ; cette somme doit être transférée à l'article 70 ; Litt. b : augmentation de 4,000 francs destinée à faire face aux frais du cours colonial, qui devra être donné dans les deux langues en 1924.
138,000	88,000	50,000	»	ART. 70. — Augmentation comprenant une somme de 40,000 francs transférée du litt. a de l'article 69, et destinée à subsidier le Domaine et la Commission de Mariemont. Précédemment, ce subside était imputé sur l'article 69. Le restant de la majoration, soit 10,000 francs est nécessaire pour pouvoir subsidier, d'une manière efficace, les associations horticoles et les œuvres du Coin de terre.
1,263,590	1,227,725	155,255	119,390	
AUGMENTATION. . fr.		35,865		

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																						
CHAPITRE VI.																																								
EAUX ET FORÊTS.																																								
<i>Personnel provincial.</i>																																								
	<i>a.</i>	Traitements d'activité et de disponibilité. — Indemnités. — Frais d'intérim :																																						
		<table border="1" data-bbox="831 815 1177 1211"> <thead> <tr> <th>NOMBRE d'agents.</th> <th>TRAITEMENT annuel.</th> <th>CHARGES.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>15</td> <td>10,500 à 20,200</td> <td>169,450</td> <td></td> </tr> <tr> <td>39</td> <td>7,000 à 12,000</td> <td>328,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>17</td> <td>6,000 à 6,500</td> <td>104,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>5,700 à 8,700</td> <td>120,650</td> <td>5,105,872</td> </tr> <tr> <td>89</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>160 (environ).</td> <td>5,400 à 6,400</td> <td>764,727</td> <td></td> </tr> <tr> <td>470 (environ).</td> <td>500 à 5,500</td> <td>1,819,045</td> <td></td> </tr> <tr> <td>719</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.		15	10,500 à 20,200	169,450		39	7,000 à 12,000	328,000		17	6,000 à 6,500	104,000		20	5,700 à 8,700	120,650	5,105,872	89				160 (environ).	5,400 à 6,400	764,727		470 (environ).	500 à 5,500	1,819,045		719			
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																																						
15	10,500 à 20,200	169,450																																						
39	7,000 à 12,000	328,000																																						
17	6,000 à 6,500	104,000																																						
20	5,700 à 8,700	120,650	5,105,872																																					
89																																								
160 (environ).	5,400 à 6,400	764,727																																						
470 (environ).	500 à 5,500	1,819,045																																						
719																																								
71																																								
	<i>b.</i>	Indemnité de résidence	101,450																																					
	<i>c.</i>	Id. familiale	550,556																																					
	<i>d.</i>	Frais de bureau	38,100																																					
	<i>e.</i>	Id. d'intérim	55,000																																					
72		Indemnités, secours, frais de maladie, etc.																																						
73		Frais de tournées et de contrôle. Frais de route et de séjour alloués au personnel forestier et aux membres des commissions d'études et d'aménagement et des jurys d'examen																																						
74		Matériel, armement, équipement, masse d'habillement, déménagements, dépenses diverses, etc.																																						
<i>Conseil supérieur des forêts, etc.</i>																																								
75	<i>a.</i>	Conseil supérieur des forêts : frais de route et de séjour Frais divers, etc. Encouragements à des institutions forestières. — Subsidés aux propriétaires d'arbres remarquables pour mesures de protection et de conservation fr.	17,000																																					
	<i>b.</i>	Enseignement et conférences, expositions et concours régionaux.	5,650																																					
<i>Service spécial des expériences et consultations scientifiques forestières.</i>																																								
76		Service spécial des expériences et consultations scientifiques forestières. — Frais divers. — Achat, production et contrôle des semences et plants forestiers. — Musée forestier de Groenendael																																						
A REPORTER. fr.																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,650,958	3,485,680	165,278	»	ART. 71. — Réduction de 40,000 francs dont le transfert est demandé aux articles 73 et 74 et augmentation de 175,278 francs se répartissant comme il suit : Litt. a : 82,127 francs, pour accorder des promotions et augmentations réglementaires de traitement ; Litt. c : 93,151 francs, pour le doublement de l'indemnité familiale.
10,000	10,000	»	»	
110,350	105,350	5,000	»	ART. 75. — Transfert de l'article 71. Augmentation nécessaire pour payer les frais de déplacement, en 1924.
168,000	165,000	3,000	»	ART. 74. — Transfert de l'article 71. Augmentation nécessaire pour le matériel à acquérir en 1924.
20,650	20,650	»	»	
85,000	60,000	25,000	»	ART. 76. — Il est nécessaire de rétablir le crédit de 1922, pour permettre de fournir aux communes, aux pépiniéristes et aux propriétaires particuliers des semences d'origine connue, contrôlées, ainsi que des semences d'origine étrangère. Les recettes à provenir des ventes de semences seront versées au Trésor. Ces recettes sont estimées à plus de 25,000 francs.
4,044,958	3,844,680	200,278	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		<i>Forêts et Dunes domaniales.</i>
	a.	Travaux de culture et d'amélioration. Dépenses diverses fr. 290,000 »
77	b.	Construction, entretien, location de maisons ou indemnités de logement 80,000 »
	c.	Construction, entretien de routes destinées à faciliter l'exploitation 400,000 »
	d.	Arpentage des coupes 5,000 »
		<i>Terrains incultes et bois des communes et des établissements publics.</i>
78	•	Terrains incultes et bois des communes et des établissements publics. Mise en valeur. Conversion en bois, prés, oseraies ou étangs — Travaux exceptionnels d'amélioration : restauration de bois ruinés ou exploités, création de sous-étages, assainissements, création, réfection et amélioration de chemins d'intérêt forestier. Subsidés aux communes et aux établissements publics. — Dépenses diverses
		<i>Pisciculture et chasse.</i>
79	•	Commission de pisciculture et Conseil supérieur de la chasse. — Frais de route et de séjour. — Subsidés et encouragements. — Dépenses diverses
80	•	Matériel. Repeuplement des cours d'eau, améliorations piscicoles Sauvetage de poissons en cas de baisse des eaux ou de pollution. Impression des permis de pêche. — Gratifications aux agents énumérés à l'article 24 de la loi sur la pêche et à l'article 24 de la loi sur la chasse Organisation d'une brigade mobile pour la répression du braconnage. Indemnités aux agents spécialement chargés de l'organisation ou contrôle de la surveillance. Essais d'acclimatation et de repeuplement en gibier. Protection d'oiseaux insectivores, tableaux synoptiques, nichoirs. — Dépenses diverses
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,044,958	5,844,680	200,278	»	
475,000	475,000	»	»	
180,000	180,000	»	»	
26,000	16,000	10,000	»	ART. 79. — Majoration justifiée par la nécessité d'aider, par voie de subside, l'Union professionnelle du Saint-Hubert Club dans son action contre le trafic illicite du gibier et le braconnage en général.
219,000	79,100	139,900	»	ART. 80. — Majoration indispensable pour renforcer la surveillance générale de la chasse et les mesures de protection des petits oiseaux. Cette somme est nécessaire pour assurer le revenu net supplémentaire de 2,000.000 de francs que la loi de 1922 doit produire. Les modifications nécessaires ont été apportées au libellé de l'article.
4,944,958	4,594,780	350,178	»	
AUGMENTATION. . fr.		350,178		

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUNÉRO de l'article.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																										
CHAPITRE VII.																												
VOIRIE COMMUNALE, COURS D'EAU, TERRAINS FANGEUX. TRAMWAYS ET MESSAGERIES.																												
81	a.	Subsides aux communes et aux wateringues pour l'extension et l'amélioration de la voirie communale, l'amélioration des cours d'eau non navigables ni flottables et des terrains fangeux ou marécageux. — Transport de matériaux de pavage ou d'empierrement. fr. 5,000,000 »																										
	b.	Subsides aux communes rurales pour les aider à assurer le bon entretien des chemins améliorés, avec l'intervention de l'État, comme chemins communaux d'intérêt agricole 150,000 »																										
	c.	Subsides aux provinces pour aider les communes à assurer le bon entretien des chemins vicinaux de grande communication améliorés. 5,500,000 »																										
82	•	Indemnités aux commissaires-voyers. — Jetons de présence et indemnités aux membres et au secrétaire du Comité des Tramways et autres commissions consultatives																										
<i>Service de l'Hydraulique agricole.</i>																												
Traitements d'activité et de disponibilité. — Salaires :																												
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="text-align: left;">TRAITEMENT annuel.</th> <th style="text-align: left;">CHARGES.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a. Ingénieurs</td> <td>4</td> <td>7,000 à 15,000</td> <td>57,000</td> <td rowspan="4" style="vertical-align: middle;">} 220,000 »</td> </tr> <tr> <td>Conducteurs et conducteurs adjoints</td> <td>9</td> <td>4,800 à 11,800</td> <td>65,000</td> </tr> <tr> <td>Commis</td> <td>6</td> <td>3,300 à 8,700</td> <td>36,000</td> </tr> <tr> <td>Brigadiers-surveillants</td> <td>17</td> <td>3,100 à 8,400</td> <td>82,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>TOTAL.</td> <td>56</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.		a. Ingénieurs	4	7,000 à 15,000	57,000	} 220,000 »	Conducteurs et conducteurs adjoints	9	4,800 à 11,800	65,000	Commis	6	3,300 à 8,700	36,000	Brigadiers-surveillants	17	3,100 à 8,400	82,000		TOTAL.	56		
NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	CHARGES.																										
a. Ingénieurs	4	7,000 à 15,000	57,000	} 220,000 »																								
Conducteurs et conducteurs adjoints	9	4,800 à 11,800	65,000																									
Commis	6	3,300 à 8,700	36,000																									
Brigadiers-surveillants	17	3,100 à 8,400	82,000																									
	TOTAL.	56																										
85	a.	Ingénieurs 4																										
		Conducteurs et conducteurs adjoints 9																										
		Commis 6																										
		Brigadiers-surveillants 17																										
		TOTAL. 56																										
	b.	Indemnité de résidence fr. 10,500																										
		— familiale 19,400 } 29,700 »																										
	c.	Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers porte-mire, chaîneurs, etc. — Rémunération pour études techniques, expériences et travaux d'écriture effectués par des personnes étrangères à l'Administration. — Frais d'expériences, etc. 25,000 »																										
84	•	Indemnités et secours au personnel de l'hydraulique agricole																										
85	•	Frais de route et de séjour du personnel de l'hydraulique agricole																										
86	•	Matériel de bureau, impressions. — Achat d'ouvrages techniques. — Acquisition et réparation d'instruments de topographie. — Matériel d'études et d'expériences. — Dépenses diverses. — Frais de bureau du personnel de l'hydraulique agricole																										
TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr																												

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
8,650,000	10,000,000	»	1,350,000	ART. 81. — Diminution résultant du ralentissement dans les travaux d'amélioration.
40,000	41,000	»	1,000	ART. 82. — Le crédit sollicité sera suffisant pour 1924.
274,700	242,000	32,700	»	ART. 85. — Augmentation justifiée par l'extension donnée au service et par le relèvement du taux de l'indemnité familiale.
2,000	2,000	»	»	
80,000	75,000	5,000	»	ART. 85. — Augmentation justifiée par l'extension donnée au service.
15,000	15,000	»	»	
9,061,700	10,375,000	37,700	1,354,000	
DIMINUTION. . fr.		1,313,300		

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTERA des develop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VIII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
87	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget — Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'article 10.
88	»	Rentes annuelles et pensions accordées : 1° à d'anciens agents hors d'état de remplir leurs fonctions ; 2° à des veuves et enfants d'agents décédés dans l'exercice de leurs fonctions.
TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
—		
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS		
(1)	»	Institut agronomique de l'État, à Gembloux. — Aménagement des locaux. (<i>Pour mémoire.</i>)
89	»	Réfection de l'avenue de Lorraine, dans la forêt de Soignes.
90	»	Indemnités temporaires et mobiles de vie chère. (<i>Credit non limitatif.</i>)
(2)	»	École moyenne pratique d'agriculture de l'État, à Huy. — Aménagement d'une salle d'études et du laboratoire. (<i>Pour mémoire.</i>)
(3)	»	École moyenne pratique d'agriculture de l'État, à Huy. — Outillage de la ferme. (<i>Pour mémoire.</i>)
(4)	»	Floralies gantoises. — Subside. (<i>Pour mémoire.</i>)
(5)	»	École moyenne pratique d'agriculture de l'État, à Huy. — Remise en état de la maison du Ponton. (<i>Pour mémoire.</i>)
TOTAL DU CHAPITRE IX. . . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
10,000	10,000	»	»	(1) Art. 89 de 1923. Ce crédit peut être supprimé.
4,500	4,500	»	»	ART. 89. — L'avenue de Lorraine, très fréquentée par les automobilistes, se trouve dans un très mauvais état. Le crédit sollicité permettra d'exécuter en 1924 les travaux de réparations indispensables.
11,500	11,500	»	»	(2) Art. 90 de 1923. Ce crédit peut être supprimé. (3) Art. 91 de 1923. Id. id. id. (4) Art. 92 de 1923. Id. id. id. (5) Art. 93 de 1923. Id. id. id.
»	50,000	»	50 000	ART 90. — Transfert du Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires. Le crédit est fixé dans l'hypothèse où l'index-number dépasserait 420 pendant toute l'année 1924. Le crédit se décompose comme suit :
250,000	»	250,000	»	1. Administration centrale fr. 191,550
1,616,518	»	1,616,518	»	2. Agriculture : a) Service des conseillers de zootechnie 4,800 b) Inspection vétérinaire 27,600
»	15,000	»	15,000	3. Enseignement vétérinaire : Ecole de médecine vétérinaire de l'Etat. 60,000
»	30,000	»	30,000	4. Enseignement agricole : a) Enseignement agricole 94,650 b) Institut normal supérieur d'économie ménagère agricole 12,000
»	50,000	»	50,000	c) Enseignement ménager agricole ambulancier 63,000 d) Services des agronomes de l'Etat 50,700
»	45,000	»	45,000	e) Institut international d'agriculture de Rome. 1,200 f) Stations agronomiques et expérimentales. — Laboratoires d'analyses 114,150
1,866,518	190,000	1,866,518	190,000	5. Office horticole : a) Jardin botanique de l'Etat 52,300 b) Service phytopathologique. — Service des conseillers d'horticulture 14,400
				6. Enseignement horticole : Ecoles moyennes pratiques d'horticulture de l'Etat. 60,600
				7. Eaux et forêts : Personnel provincial. 825,000
				8. Service de l'hydraulique agricole 40,500
				9. Quote-part du Département dans les indemnités de vie chère du personnel du Comité supérieur de contrôle. 3,458
				10. Quote-part du Département dans les indemnités de vie chère du personnel de l'Office central des imprimés 410
				TOTAL. . . fr. 1,616,518
AUGMENTATION. . fr.		1,676 518		

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
<p><i>Recapitulation</i></p> <p>DU TABLEAU A.</p> <p>—</p> <p>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</p>	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Agriculture
IV.	Enseignement agricole.
V.	Office horticole
VI.	Eaux et forêts
VII.	Voirie communale. Cours d'eau. Terrains fangeux. Tramways et messageries
VIII.	Dépenses imprévues
<p>TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.</p>	
<p>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</p>	
IX.	Services divers.
<p>TOTAL DU TABLEAU A (Services de l'Agriculture). fr.</p>	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFERENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,091,254 »	2,052,500 »	38,754 »	»	
19,000 »	19,000 »	»	»	
5,884,220 »	4,490,955 »	1,393,265 »	»	
5,058,747 »	4,711,105 »	347,642 »	»	
1,263,590 »	1,227,725 »	35,865 »	»	
4,944,958 »	4,594,780 »	350,178 »	»	
9,061,700 »	10,373,000 »	»	1,311,300 »	
11,500 »	11,500 »	»	»	
28,534,949 »	27,482,565 »	2,165,684 »	1,311,300 »	
1,866,518 »	190,000 »	1,676,518 »	»	
30,201,467 »	27,672,565 »	3,842,202 »	1,311,300 »	
AUGMENTATION . . fr.		2,528,902		

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU B

SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS

(EXERCICE 1924)

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTE RA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.						
CHAPITRE 1^{er}.						
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Salaires. — Traitements des agents de province détachés à l'Administration centrale. — Secours. — Indemnités familiale et de résidence :						
a.	Secrétariat général :					
		GRADES.	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS. Minimum. Maximum.		DÉPENSES
		Secrétaire général	1	22,500	26,900	24,700 »
		Directeur général	1	19,000	25 000	21,000 »
		Inspecteur général	1	19,000	25,000	19,000 »
		Directeurs.	2	15,000	20,200	32,800 »
		Sous-directeurs	3	11,500	15,400	34,500 »
		Chefs de bureau et économ.	3	9,500	13,400	28,500 »
		Sous-chefs de bureau.	6	8,000	11,000	49 500 »
		Commis-rédacteurs	14	4,100	9,300	75,000 »
		Sténo-dactylographe	1	4,100	9,300	4,900 »
		Dactylographe	1	3,700	8 700	3,700 »
		Agent temporaire	1	3,600	»	3,600 »
		Huissiers et concierge	7	3,600	7,400	41,540 »
		Messageur	1	3,200	5,800	4,750 »
		Garçon de bureau	1	3,200	5,200	3,800 »
		Nettoyeuses	7	1,500	2,400	13,600 »
		50				
		Indemnités diverses, augmentations de traitement, nominations, promotions, secours.				44,110 »
		TOTAL. . . fr.				405,000 »
		A REPORTER. . . fr.				405,000 »

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.					
		GRADES.	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS		DÉPENSES.	
			Minimum.	Maximum.			
			REPORT. . . fr. 405,000 »				
	b.	Administration des Ponts et Chaussées :					
1		Directeurs généraux	4	25,000	29,000	112,000 »	
		Inspecteurs généraux	2	25,000	29,000	52,000 »	
		Ingénieurs en chef directeurs	5	19,000	26,000	102,000 »	
		Ingénieur principal II d'ingénieur en chef directeur	1	»	19,000	19,000 »	
		Ingénieurs	2	8,000	13,000	18,000 »	
		Architecte principal	1	11,250	15,400	11,250 »	
		Directeurs	7	15,000	20,200	111,100 »	
		Sous-directeurs	9	11,500	15,400	110,000 »	
		Chefs de bureau	8	9,500	13,400	82,350 »	
		Sous-chefs de bureau	19	8,000	11,000	164,000 »	
		Commis-rédacteurs	72	4,100	9,300	391,200 »	
		Commis-dessinateurs	3	4,500	9,300	14,300 »	
		Dactylographes	14	3,700	8,700	51,800 »	
		Auxiliaire	1	»	»	8,000 »	
		Classeurs	4	3,650	8,300	23,850 »	
		Huissiers, expéditeur et concierge	11	3,600	7,400	60,050 »	
		Messagers	5	3,200	5,800	22,700 »	
		Garçons de bureau	8	3,200	5,200	31,150 »	
		Nettoyeuses	10	1,500	2,400	19,800 »	
		Imprimeurs	9	3,200	7,400	42,900 »	
			495				
			Indemnités diverses, secours, augmentations de traitement, nominations, promotions.				132,550 »
			TOTAL. . . fr.				1,580,000 »
		c.	Indemnité de résidence				128,000
		d.	— familiale				60,000
	e.	Indemnité pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service				10,000	
2	»	Indemnités pour travaux extraordinaires					
		Matériel :					
	a.	Fournitures de bureau. — Impressions, papiers fr.				99,500 »	
	b.	Achat et entretien de meubles				30,500 »	
3	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux				95,000 »	
	d.	Achat et reliure d'ouvrages; abonnements aux journaux				24,500 »	
	e.	Affranchissement de correspondances; télégrammes; communications téléphoniques; transports et autres menus frais				15,000 »	
		A REPORTER. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,183,000	2,198,000	»	15,000	ART. 1. — Diminution provenant de ce que des agents décédés, démissionnés ou mis à la retraite n'ont pas été remplacés en tant qu'unités. La diminution eût été beaucoup plus forte si l'indemnité familiale n'avait pas été doublée.
50,000	60,000	»	10,000	ART. 2. — Somme estimée suffisante pour faire face aux besoins en 1924.
264,500	264,500	»	»	
2,497,500	2,522,500	»	25,000	

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
185,000	197,000	»	12,000	
25,000,000	24,000,000	1,000,000	»	<p>ART. 9. — L'augmentation résulte de la hausse du prix des matériaux et de la main-d'œuvre. Les travaux prévus à cet article constituent en grande partie l'entretien courant et ne comportent, sauf pour les baux d'entretien et les pistes cyclables, aucune entreprise importante. Les cahiers des charges régissant l'entretien ordinaire des routes donnent, à ce sujet, toutes les précisions désirables.</p> <p>Une somme de 755,000 francs a été transférée du litt. d au litt. g (nouveau) pour mieux indiquer la subdivision du crédit.</p>
50,000	»	50,000	»	<p>ART. 10 (nouveau). — Crédit nécessaire par suite de la suppression de l'article 122 du projet de Budget pour ordre de 1923. Il s'agit de travaux d'entretien à effectuer pour compte de tiers ou avec la participation financière de ceux-ci. La dépense sera compensée par une recette au moins équivalente.</p>
155,000	247,700	»	94,700	<p>ART. 11. — La diminution résulte de la suppression des automobiles ministérielles et aussi du transfert d'une somme de 4,000 francs à l'article 4.</p>
25,388,000	24,444,700	1,050,000	106,700	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
25,388,000	24,444,700	1,050,000	106,700	
4,555,000	5,052,000	»	497,000	ART. 12. — Somme estimée suffisante pour faire face aux besoins en 1924.
1,620,000	1,620,000	»	»	ART. 13. — Aucune diminution de crédit n'est possible par suite de l'augmentation considérable des loyers à payer, augmentation résultant de l'application de la loi du 20 février 1923.
31,563,000	31,116,700	1,050,000	603,700	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des develop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
		<i>Travaux hydrauliques.</i>
		Canaux, rivières, polders, irrigations de la Campine, hydrographie, plantations, lignes télégraphiques et téléphoniques. — Passages d'eau et dépendances : entretien ordinaire et extraordinaire, reconstruction, amélioration, administration, travaux intéressant l'hygiène, établissement, exploitation, subsides — Frais d'études :
	a.	Bassin de la Meuse fr. 6,000,000 »
14	b.	Bassin de l'Escaut 6,300,000 »
	c.	Bassin de l'Yser 1,100,000 »
	d.	Passages d'eau et dépendances, irrigations de la Campine, hydrographie, plantations nouvelles, lignes télégraphiques et téléphoniques 500,000 »
	e.	Divers 100,000 »
15	»	Renflouement ou destruction de bateaux sombrés dans les voies navigables et réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages. Travaux exécutés pour compte de tiers. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
		Ports, côte, phares, fanaux, parcs, avenues et plantations : entretien ordinaire et extraordinaire, reconstruction, amélioration, administration. — Travaux intéressant l'hygiène; subsides. — Frais d'études :
	a.	Port d'Ostende fr. 2,300,000 »
	b.	Port de Nieupoort 700,000 »
16	c.	Port de Blankenberghe. 700,000 »
	d.	Port de Zeebrugge 225,000 »
	e.	Côte. — Parcs, avenues et plantations des dunes. — Travaux intéressant l'hygiène, subsides 3,500,000 »
	f.	Phares et fanaux. 50,000 »
17	»	Renflouement ou destruction de bateaux sombrés dans les ports et à la côte et réparations d'avaries occasionnées aux ouvrages. Travaux exécutés pour compte de tiers. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
		A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
51,565,000	51,116,700	1,050,000	603,700	
14,000,000	14,500,000	»	500,000	Art. 14. — Somme estimée suffisante pour faire face aux besoins en 1924.
500,000	500,000	»	»	Art. 15. — L'impossibilité de prévoir exactement les dépenses à imputer sur cet article exige qu'il soit rendu <i>non limitatif</i> ; les dépenses sont compensées par des recettes équivalentes.
7,475,000	7,475,000	»	»	
300,000	300,000	»	»	Art. 17. — Même observation qu'à l'article 15.
55,858,000	55,891,700	1,050,000	1,103,700	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRAs des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . . fr.			
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES, DES BATIMENTS CIVILS ET DU CASERNEMENT DE LA GENDARMERIE.			
		A. — Inspecteurs généraux, ingénieurs et conducteurs des Ponts et Chaussées, ingénieurs et conducteurs adjoints :			
		Traitements, indemnités mensuelles du personnel du corps à l'essai et suppléments de traite- ments, indemnités familiale et de résidence			
		GRADES.	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS. Minimum. Maximum.	DÉPENSES.
18	a.	PONTS ET CHAUSSÉES.			
		Inspecteurs généraux	4	25,000 29,000	103,000
		Ingénieurs en chef directeurs de 1 ^{re} et 2 ^e classes	19	19,000 26,000	398,650
		Ingénieurs principaux de 1 ^{re} et 2 ^e classes	24	14,500 20,700	379,000
		Ingénieurs de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes.	34	8,000 13,000	389,000
		Conducteurs principaux de 1 ^{re} et 2 ^e classes.	72	10,300 17,300	1,034,250
		Conducteurs de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classes	113	5,500 9,700	893,400
			266		
	b.	Indemnité de résidence			115,000
	c.	— familiale			90,000
	d.	— pour frais de dernière maladie et de funérailles			10,000
	e.	Augmentations réglementaires des traitements, indemnités diverses, salaires et imprévus			458,000
				TOTAL fr.	3,840,300
19	»	Indemnités pour travail extraordinaire.			
20	»	Frais de bureau, indemnités pour changement de résidence, jurys d'examen, divers.			
				A REPORTER. . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
55,838,000	55,891,700	1,050,000	1,103,700	
3,840,300	4,026,600	»	186,300	
80,000	100,000	»	20,000	ART. 18. — Somme estimée suffisante pour faire face aux besoins en 1924. La réduction eût été plus forte s'il n'avait pas fallu augmenter le crédit prévu pour les indemnités familiales dont le taux a été doublé.
385,000	400,000	»	15,000	ART. 19. — La diminution de crédit résulte de la suppression d'indemnités par suite de la compression des dépenses
58,145,300	58,418,300	1,050,000	1,325,000	ART. 20. — Somme estimée suffisante pour faire face aux besoins en 1924.

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		GRADES.	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS.	
			Minimum.	Maximum.	
					REPORT. . . . fr.
21		<p><i>B.</i> — Personnel adjoint au corps des Ponts et Chaussées; hydrographes et hydrographes adjoints, architectes; fonctionnaires et agents chargés du service du casernement de la gendarmerie. — Gardiens de monuments, cantonniers :</p> <p>Traitements, salaires, avances de fonds, suppléments de traitement, indemnités familiale et de résidence</p>			
a	1°	<p>PONTS ET CHAUSSÉES</p> <p>Personnel des bureaux et de la surveillance des travaux.</p> <p>SERVICE ADMINISTRATIF.</p> <p>Chefs de bureau principaux 12 11,500 13,900 155,400</p> <p>Chefs de bureau 25 9,500 13,400 257,500</p> <p>Sous-chefs de bureau 75 8,000 11,000 642,500</p> <p>Commis rédacteurs. 433 4,100 9,300 2,482,200</p> <p>Commis aux écritures 18 3,700 8,700 87,550</p> <p>Commis rédacteurs à l'essai et commis aux écritures à l'essai 2 3,700 3,850 7,550</p> <p>TRAVAUX DE DESSIN.</p> <p>Chefs de bureau principaux dessinateurs 8 11,500 13,900 101,000</p> <p>Chefs de bureau dessinateurs 18 9,500 13,400 188,500</p> <p>Sous-chefs de bureau dessinateurs 20 8,000 11,000 166,500</p> <p>Commis dessinateurs 30 4,500 9,300 197,400</p> <p>Dessinateurs à l'essai 8 3,700 4,100 30,400</p> <p>SURVEILLANCE DES TRAVAUX.</p> <p>Surveillants principaux. 6 9,100 11,100 59,100</p> <p>Id. de 1^{re} et 2^e classes 158 5,500 10,650 1,114,100</p> <p>Id. adjoints 63 4,100 5,150 269,150</p> <p>Id. adjoints à l'essai 2 3,700 " 7,400</p> <p>SERVICE DE L'HYDROGRAPHIE.</p> <p>Hydrographe principal 1 14,500 20,700 19,100</p> <p>Id. adjoint principal 1 10,300 17,300 10,900</p> <p>Commis rédacteurs. 4 4,100 9,300 21,400</p> <p>Mécaniciens 4 4,800 9,250 25,475</p> <p>Mécanicien adjoint. 1 " " 4,450</p> <p>Timonier 1 4,000 5,750 5,750</p> <p style="text-align: right;">A REPORTER 890</p>			
					A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
58,143,300	58,418,300	1,050,000	1,525,000	
18,168,800	18,573,140	»	204,540	<p>ART. 21. — La diminution de crédit résulte du renvoi d'agents temporaires, de la réduction du nombre d'agents définitifs et des frais de remplacement provisoire, ainsi que du transfert à l'article 25 d'une somme de 57,600 francs représentant l'indemnité allouée aux cantonniers pour entretien et renouvellement de leur bicyclette.</p> <p>Elle eût été plus forte s'il n'avait pas fallu augmenter la part du crédit réservée à l'indemnité familiale, dont le taux a été doublé.</p>
76,512,100	76,791,440	1,050,000	1,529,540	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES				REPORT. . . . fr.
		GRADES.	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS.		
			Minimum.	Maximum.		
		REPORT	890			5,853,325
		Timoniers adjoints.	3	3,800	5,550	14,325
		Matelots.	4	3,450	5,000	15,675
		Chauffeur	1	3,650	5,200	4,025
		BÂTIMENTS CIVILS.				
		Architecte en chef directeur	1	19,000	23,000	20,000
		Architectes en chef.	4	14,000	20,200	61,000
		Id. principaux	10	11,250	15,400	124,550
		Id. de 1 ^{re} et 2 ^e classes.	6	6,000	10,500	51,150
		SURVEILLANCE DES TRAVAUX.				
		Conducteur.	1	»	»	11,100
		Surveillants principaux	3	9,100	11,100	30,300
		Id. de 1 ^{re} et 2 ^e classes	24	5,500	10,650	171,100
		Id. adjoints	6	4,100	5,150	25,650
		PERSONNEL DES VOIES NAVIGABLES.				
		Gardes surveillants principaux	4	9,100	11,100	41,900
		Gardes surveillants.	13	5,500	10,650	100,550
		Id. adjoints	7	4,100	5,150	30,200
		Garde surveillant à l'essai	1	3,700	»	3,700
		Gardes	71	3,050	6,200	345,450
		Gardes adjoints	3	3,000	3,200	9,600
		Eclusiers barragistes de la Meuse	25	4,900	7,600	161,800
		Id. id. de la Sambre	23	4,300	7,000	130,550
		Id. id. du Haut-Escaut, de la Lys et de l'arrière port de Nieupoort.	16	3,700	6,200	84,100
		Eclusiers barragistes adjoints de la Meuse	46	4,500	6,700	226,475
		Id. id. adjoints de la Sambre	23	3,480	6,000	95,940
		Id. id. adjoints du Haut-Escaut, de la Lys et de l'arrière port de Nieupoort	15	3,500	5,500	59,500
		Barragistes et éclusiers.	151	3,100	5,500	660,550
		Barragistes adjoints, éclusiers adjoints, pontiers et passeurs d'eau	228	3,000	4,750	852,370
		Passeurs d'eau adjoints et pontiers adjoints	35	3,000	4,300	111,800
		Pontiers (manœuvre électrique) et mécaniciens (service d'ascenseurs).	10	4,300	7,250	54,725
		Mécaniciens adjoints (service d'ascenseurs)	22	3,950	6,200	89,025
		Mécaniciens (service d'alimentation)	4	3,500	5,500	18,650
		Mécaniciens adjoints (service d'alimentation)	3	3,100	4,650	10,125
		A REPORTER	1,653			9,469,210
						A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. -- DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
76,312,100	76,791,440	1,080,000	1,529,340	
76,312,100	76,791,440	1,080,000	1,529,340	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES,				
		GRADES.	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS ANNUELS.		DÉPENSES.
			Minimum.	Maximum.		
		REPORT . . .	1,653			9,469,210
		Chefs électriciens	3	4,700	11,100	17,425
		Électriciens.	6	4,300	8,400	32,400
		Aides électriciens	17	3,700	6,200	65,000
		Mécaniciens (service électricité)	2	4,100	7,300	9,300
		DIVERS.				
		Chef-mécanicien du Palais de Justice de Bruxelles et des Musées royaux du Cinquantenaire	1	4,700	6,900	5,500
		Mécaniciens du Palais de Justice de Bruxelles et des Musées royaux du Cinquantenaire	3	4,100	5,700	12,700
		Boutefeu du Palais de Justice de Bruxelles et des Musées royaux du Cinquantenaire	5	3,200	5,400	18,800
		Chef-gardien	1	3,800	6,300	5,050
		Gardiens	31	3,100	5,700	132,825
		Nettoyeuses.	34	1,200	2,400	62,300
		Nettoyeurs	8	3,300	4,900	29,000
		Chauffeurs au Palais de Justice de Bruxelles et aux Musées royaux du Cinquantenaire	5	3,200	5,400	17,300
		Veilleurs de nuit	7	3,500	5,700	26,750
		Préposés aux visites (Palais de Justice)	4	3,100	5,100	15,800
		Manœuvres chauffeurs (Palais de Justice).	2	3,000	4,700	7,100
		Messagers	25	3,200	5,800	111,500
		Chauffeurs concierges	7	1,080	5,700	25,280
		Jardiniers (capitale).	9	4,200	6,400	49,100
		Id. (côte)	3	3,500	5,700	13,200
b.		Indemnité de résidence	»	»	»	414,000
c.		Id. familiale	»	»	»	695,000
d.		Id de dernière maladie et de funérailles	»	»	»	30,000
		Augmentations réglementaires de traitement, des indemni- tés familiale et de résidence; suppléments de traitement, avances de fonds, salaires, divers et imprévus	»	»	»	2,629,260
		2° CANTONNIERS.				
a.		Salaires.	1,030	2,700	4,250	3,250,000
b.		Indemnité de résidence	»	»	»	245,000
c.		Id. familiale	»	»	»	620,000
d.		Indemnité pour frais de dernière maladie et de funérailles	»	»	»	10,000
		Augmentations réglementaires des salaires, des indemnités familiale et de résidence, avances de fonds et imprévus	»	»	»	150,000
		TOTAL	2,856			18,168,800

A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION	
76,312,100	76,791,440	1,050,000	1,529,540	
76,312,100	76,791,440	1,050,000	1,529,540	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

N° MÉMO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
22	»	Indemnités pour travail extraordinaire :
		1° Personnel repris à l'article 21, 1° fr. 280,000
		2° Cantonniers 20,000
23	»	Indemnités pour changements de résidence, frais de concours et d'examens, divers :
		1° Personnel repris à l'article 21, 1° 180,000
		2° Cantonniers 120,000
24	»	Frais d'équipement du personnel
25	»	Frais de déplacements relatifs aux services d'exécution
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.
 CHAPITRE III. 		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ. — PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES IMPRÉVUES.		
26	»	Traitements d'attente des agents en disponibilité
27	»	Premiers termes des pensions à accorder éventuellement. (<i>Credit non limitatif.</i>)
28	»	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leur femme, à leur veuve ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Allocations de retraite aux anciens cantonniers
29	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
30	»	Dépenses résultant des obligations incombant au Département en vertu de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail et, éventuellement, des frais médicaux et pharmaceutiques se rapportant à des exercices clos. (<i>Credit non limitatif.</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
76,312,100	76,791,440	1,050,000	1,529,340	
300,000	420,000	»	120,000	ART. 22 — Somme estimée suffisante pour faire face aux besoins en 1924.
300,000	330,000	»	30,000	ART. 23. — Somme estimée suffisante pour faire face aux besoins en 1924. Dans la somme prévue, sont comprises les indemnités accordées aux gardes et aux cantonniers pour frais d'achat, d'entretien et de renouvellement de bicyclettes. (Voir art. 21.)
50,000	50,000	»	»	
1,100,000	600,000 500,000	200,000	»	ART. 25 (nouveau). — Cet article provient de la fusion des articles 19 et 23 du Budget de 1923. Le crédit doit supporter les frais résultant des déplacements de toute nature effectués pour le compte du Département par le personnel des services extérieurs et par les étrangers à l'administration.
78,062,100	78,491,440	1,250,000	1,679,340	La majoration est due à la mise en application des nouvelles dispositions en matière de déplacements, au transfert des sommes déduites de l'article 7 (5,000 francs) et à la prise en charge des frais de voyage payés antérieurement sur les articles relatifs aux travaux. (Budget extraordinaire : 25,000 francs.)
DIMINUTION. . fr.		429,340		
148,000	148,000	»	»	
100,000	100,000	»	»	
390,000	375,000	15,000	»	ART. 28 — Crédit mis à la hauteur des besoins présumés en 1924.
5,000	10,000	»	5,000	ART. 29. — Somme estimée suffisante pour faire face aux besoins en 1924. Les frais de correspondance des services extérieurs seront, dorénavant, mis à charge du crédit de l'article 7. Le surplus du libellé a été supprimé parce que la nécessité de son maintien ne s'est plus vérifiée depuis plusieurs années.
10,000	10,000	»	»	
653,000	643,000	10,000	5,000	ART. 30. — Le libellé a été complété pour répondre à la demande de la Cour des Comptes d'après laquelle l'imputation des frais médicaux et pharmaceutiques est déterminée, non par la date du jugement, mais par celle de l'accident, laquelle est généralement assez éloignée du prononcé du jugement.
AUGMENTATION. . fr.		10,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IV.		
SERVICES DIVERS.		
31	»	Palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État ou loués par lui et dont l'entretien est assuré par les services des Travaux publics : travaux exceptionnels d'entretien, d'amélioration et d'appropriation. — Etudes
32	»	Casernement des gendarmeries. — Locaux du service du casernement des gendarmeries. — Construction, appropriation, extension, amélioration. — Ameublement. — Etudes de projets, plans. — Frais de surveillance.
(1)	»	Mise en état des habitations royales
33	»	Commissions chargées de l'étude des questions relatives à l'aménagement des banlieues d'Anvers, de Gand et de Bruges
(2)	»	Remboursement du solde de l'avance faite à l'Economat du Ministère des Travaux publics par le Ministère de l'Industrie et du Travail
34	»	Frais de fonctionnement du cours de langue flamande.
35	»	Indemnités temporaires et mobiles de vie chère (<i>crédit non limitatif</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1924.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1923.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,400,000	1,650,000	750,000	»	ART. 31. — Le crédit sollicité est absolument nécessaire pour l'exécution de travaux qui ne peuvent plus être ajournés. Pour le détail des travaux, voir note-annexe.
475,000	645 000	»	170 000	ART. 32. — Somme estimée suffisante pour faire face aux besoins en 1924. (¹) Art. 32 de 1923. Ce crédit disparaît en 1924.
»	545,000	»	545,000	ART. 33. — Crédit nécessaire pour assurer le fonctionnement des Commissions en 1924. (²) Art. 35 de 1923. Ce crédit disparaît en 1924.
50,000	50,000	»	»	ART. 34. — Somme estimée suffisante pour 1924. ART. 35 (nouveau). — Transfert du Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires. Le crédit a été fixé dans l'hypothèse où l'index-number dépasserait le chiffre de 420 pendant toute l'année 1924.
»	21,095	»	21,095	Ce crédit se décompose comme suit :
6,000	8,000	»	2 000	1. — Administration centrale fr. 300,000
5,403,248	»	5,403 248	»	2. — Administration des Ponts et Chaussées dans les provinces :
				a) Personnel des Ponts et Chaussées, des Bâti- ments civils et du Casernement de la Gen- darmerie. 4,875,000
				b) Ouvriers de la Régie permanente du Brabant. 180,000
				c) Personnel du service des automobiles . . . 9,600
8,334,248	2,919,095	6,415,248	738,095	3. — Agents en disponibilité 29,034
				4. — Quote-part dans les indemnités de vie chère du personnel du Comité supérieur de Con- trôle 8,648
				5. — Quote-part dans les indemnités de vie chère du personnel de l'Office central des imprimés 966
				TOTAL. . . fr. 5,403,248
AUGMENTATION. . fr.		5,415,153		

BUDGET DE L'EXERCICE 1924.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<p><i>Récapitulation</i></p> <p>DU TABLEAU B.</p>	
<p>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</p>	
I.	Administration centrale.
II.	Administration des Ponts et Chaussées dans les provinces
III.	Traitements de disponibilité. — Pensions et secours. — Dépenses imprévues.
<p>TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. . . . fr.</p>	
<p>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</p>	
IV.	Services divers
<p>TOTAL DU TABLEAU B. (Services des Travaux publics). . . . fr.</p>	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1923.	DIFFÉRENCES		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,757,500 »	2,747,500 »	»	10,000 »	
78,062,100 »	78,491,440 »	»	429,340 »	
653,000 »	643,000 »	10,000 »	»	
81,452,600 »	81,881,940 »	10,000 »	439,340 »	
8,554,248 »	2,919,095 »	5,445,155 »	»	
89,786,848 »	84,801,035 »	5,425,155 »	439,340 »	
AUGMENTATION . . fr.		4,985,815 »		

NOTE-ANNEXE.

ART. 31.

**Utilisation du crédit de 2,400,000 francs sollicité au projet de Budget
de 1924 pour les bâtiments civils.**

(CHAPITRE DES DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.)

Palais de Justice.

Travaux de rejointoiement et de renouvellement de pierres aux façades, y compris l'établissement de l'échafaudage destiné à permettre de procéder aux relevés. Façades vers la rue aux Laines.

École d'Horticulture de l'État, à Vilvorde.

a) Réfection générale du groupe des serres en bois et renouvellement des gouttières en zinc de diverses serres;

b) Reconstruction du mur de clôture du jardin fruitier sur un terrain à acquérir par le Département de l'Agriculture.

Ruines de l'Abbaye de Villers.

Réfection des parties les plus menacées des ruines.

Chapelle Saint-Lambert, à Lelle-sous-Bergh.

Travaux de restauration.

Ancien Observatoire.

Place Quetelet, 7. — Réfection et percement des fenêtres.

Ministère des Finances.

Rue de la Loi, 18. — Remise en état du chauffage.

Ministère de l'Industrie et du Travail.

Rue Lambermont. — Extension du chauffage central.

Ministère des Affaires Étrangères.

Percement d'une communication entre les caves de la rue de la Loi, 8, et rue de Louvain, 5.

Rue de Louvain, 5. — Travaux de peinture des couloirs, dégagements, etc.

Service spécial des bâtiments civils.

Hôtel rue Ducale, 91. -- Réparation de la chaudière du chauffage central.

Ministère de la Justice.

Rue Ducale, 57-59. — Transformation en bureaux de l'immeuble occupé précédemment par un pensionnat.

Palais du Cinquantenaire (aile gauche).

Travaux d'appropriation des locaux de la galerie courbe affectés à la 2^e section des Musées.

Palais du Cinquantenaire (aile droite).

- a) Appropriation des locaux du pavillon d'angle du Musée de l'aile droite;
- b) Appropriation des locaux occupés dans le pavillon du Musée de l'aile droite;
- c) Appropriation de la terrasse de l'aile droite et réfection de l'escalier reliant la terrasse à la partie en contre-bas;
- d) Renouvellement d'une partie des toitures en zinc, à tasseaux, de noues, et du pavillon du Musée de l'aile droite.

Palais du Cinquantenaire (pour les deux ailes).

- a) Rejointoiement des pierres de soubassements, corniches, etc., des pavillons du Musée de l'aile droite et de l'aile gauche;
- b) Rejointoiement des terrasses et des escaliers, ainsi que des constructions dans le parc;
- c) Établissement de foyers turbine sur les chaudières destinées à renforcer le chauffage et à économiser le combustible ;
Cette installation de tirage soufflé pourrait être amortie en trois ans environ.

Immeuble avenue Galilée, 3 et 4.

Peinture de la façade qui a été réfectionnée.

Domaine de Tervueren.

Construction d'une citerne et d'un lieu d'aisance dans les dépendances de la maison Hertswegen.

Hôtel de la Cour des Comptes.

Restauration d'enduits des façades vers les jardins.

Musée commercial.

- a) Restauration d'enduits des façades des cours intérieures;
- b) Peinture des nouveaux radiateurs.

Conservatoire royal de musique et ses dépendances.

- a) Renouvellement aux toitures, d'une partie de corniches et stermbet en bois, etc., des deux ailes;
- b) Modification à l'installation de chauffage établie dans la soufflerie de l'orgue, ainsi que dans loge royale.

Bibliothèque royale.

- a) Renouvellement d'une partie des garnitures en zinc des toitures;
- b) Réfection des joints du mur monumental clôturant la cour d'honneur.

Palais de l'ancienne Cour.

Réfection de la toiture du belvédère.

Hôtel provincial du Brabant.

- a) Renouvellement des papiers tentures de divers locaux;
- b) Renouvellement des peintures dans les locaux de l'hôtel des bureaux.

Monument de la Place des Martyrs.

- a) Travaux de restauration de la crypte proprement dite;
- b) Installation d'un système de chauffage au gaz dans la loge du gardien.

Colonne du Congrès.

- a) Réparation des candélabres ornant la balustrade du square;
- b) Établissement d'un système de chauffage dans la loge du concierge.

Square du Petit-Sablon.

- a) Réfection du bahut en pierre entourant le square;
- b) Réfection des inscriptions figurant sur les socles des statues entourant le monument d'Egmont et de Hornes.

Jardin botanique de l'État.

- a) Renouvellement des châssis des fenêtres dans le musée forestier;
- b) Démolition et reconstruction de la serre n° 11 (à fougères);
- c) Restauration de la balustrade vers le boulevard Botanique;
- d) Établissement d'un système d'ombrage au-dessus des serres 2 et 4;
- e) Renouvellement du revêtement en zinc, des corniches, etc., du bâtiment principal.

Agence du Trésor, rue Seutin, 25, à Nivelles.

Peinturage des corniches, châssis de fenêtres, portes et façades ainsi que d'une serre de fer.

Conservation des hypothèques, rue de la Cuiller, à Louvain.

Peinturage des corniches, des châssis de fenêtres, des portes, des façades ainsi que de la cage d'escalier et des bureaux.

Domaine de Tervueren. — Laboratoire de chimie et d'oniologie.

- a) Travaux de parachèvement de locaux du rez-de-chaussée;
- b) Revêtement en granite des escaliers en béton;
- c) Rampe en fer forgé et auvent;
- d) Travaux de peinture;
- e) Travaux imprévus.

Tour japonaise à Laeken.

- a) Travaux de peinture artistique;
- b) Renouvellement des installations de chauffage.

Pavillon chinois à Laeken.

- a) Remise en état des installations sanitaires, des pavements et de certaines menuiseries.
- b) Remise en état des installations de chauffage.

Service d'électricité et d'électromécanique.

a) Installation de l'éclairage électrique dans la nouvelle bibliothèque du *Musée de l'Armée*.

b) *Musée commercial* :

1° Remaniement et renouvellement des installations électriques;

2° Extension des installations;

3° Raccordement des conduites et poutrelles et prises de terre de l'installation de paratonnerres.

c) Remaniement et extension des installations électriques du grand hall du Palais des Académies.

d) Raccordement des conduites et poutrelles et prises de terre de l'installation des paratonnerres du Palais des Académies.

e) Raccordement des conduites et poutrelles et prises de terre de l'installation des paratonnerres de la Cour des Comptes.

Bâtiments civils dans les provinces.**Province d'Anvers.**

Hôtel de la Conservation des Hypothèques, à Anvers — Grosses réparations.

Province de la Flandre Orientale.

Palais de justice de Gand. — Aménagement et transformation à exécuter dans divers locaux.

Province de Hainaut.

a) Installation de l'éclairage électrique dans les locaux de l'École normale pour jeunes filles, à Tournai;

b) Restauration des toitures du bâtiment des archives, à Mons;

c) Restauration des toitures de l'hôtel de la Direction des Contributions, à Mons;

d) Restauration d'une partie des toitures du Gouvernement provincial;

e) Renouvellement des colonnes montantes de la distribution d'eau.

Province de Liège.

Établissement d'un ascenseur au Palais des Princes-Évêques de Liège (ce travail comprend l'appropriation de la trémie).

Institut Astro-physique de Cointe. — Remise en état de la maison du directeur.

(107) (*Services des Trav. publics.*)

Province de Luxembourg.

a) Installation de l'éclairage électrique dans les locaux de l'hôtel et les bureaux du Gouvernement provincial à Arlon;

b) Installation de l'éclairage électrique dans les bureaux des contributions, à Arlon.

Province de Namur.

Travaux de renouvellement et d'extension des installations de sonneries et de téléphonie de l'Institut agricole de Gembloux.
